

Limousin

Le Fascicule 75 Centimes

N° 91



LA FRANCE ILLUSTRÉE

NOUVELLE PUBLICATION DE GRAND LUXE

DEPARTEMENT DE LA
Haute-Vienne

CLERICE

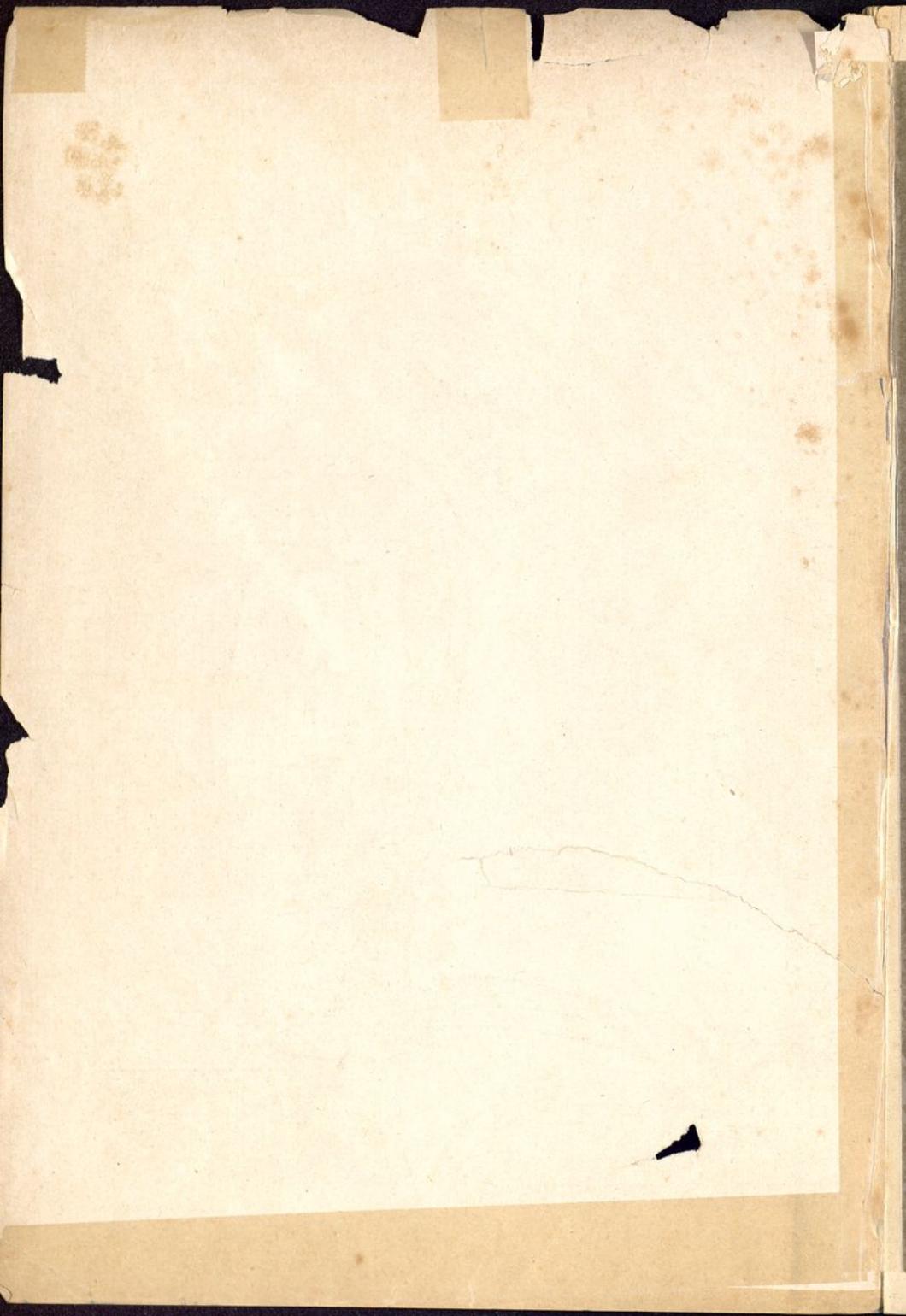
PARIS (1^{er})

PUBLICATIONS JULES ROUFF & C^{IE}

4, Rue de la Vrillière

Tous droits réservés

35400/4 ex.1

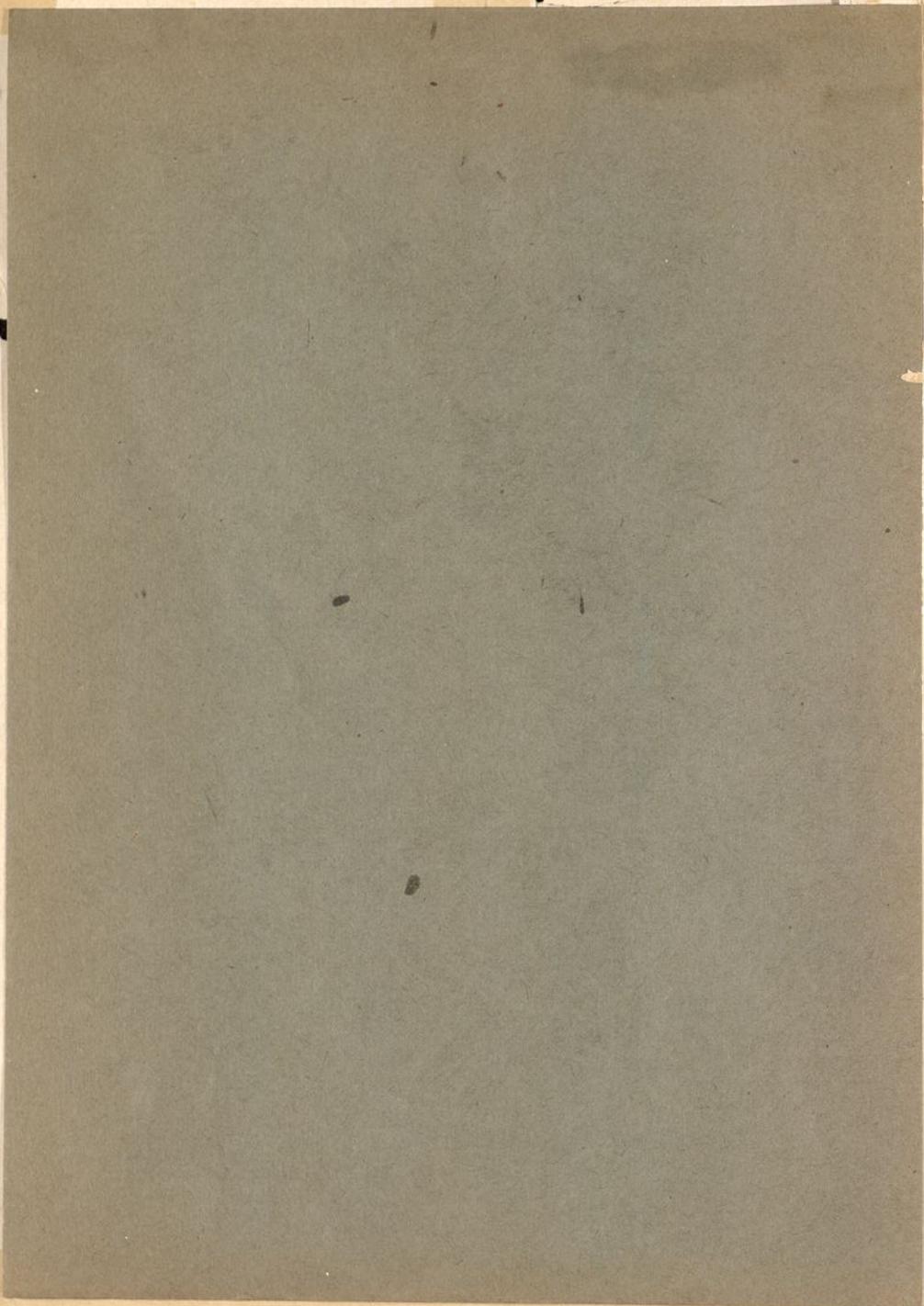


JAGP
Lit ou 1



Cliché M.T. — 1-L.

HAUTE-VIENNE, LIMOGES. — Au pont Saint-Etienne — Une laveuse.



JAGP
Lim ex. 1

35400/4

HAUTE-VIENNE

CHEF-LIEU : LIMOGES

SOUS-PRÉFECTURES :
BELLAC, ROCHECHOUART, SAINT-YRIEIX

POPULATION : 333.643 habitants

SUPERFICIE : 551.658 hectares

4 Arrondissements. — 29 Cantons. — 205 Communes

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Situation. — Le département de la Haute-Vienne doit son nom à sa position dans la Vallée supérieure de la rivière de la Vienne, qui le traverse de l'Est à l'Ouest dans sa plus grande largeur.

Ce département, qui appartient à la région centrale de la France, dépend en presque totalité du Bassin de la Loire, et pour une petite partie, vers le Sud, des Bassins de la Charente et de la Garonne.

Il a été formé, en 1790, du Haut-Limousin, avec quelques parties des anciennes provinces du Poitou, de la Marche et du Berry.

Ses limites sont : au Nord, le département de l'Indre ; à l'Est, celui de la Creuse ; au Sud, ceux de la Corrèze et de la Dordogne ; à l'Ouest, ceux de la Charente et de la Vienne.

Nature du sol. — Le département de la Haute-Vienne appartient tout entier à la grande région naturelle du Massif Central. Son sol est constitué par des terrains primitifs de nature cristalline. Le territoire du département de la Haute-Vienne est inégal, très varié, entrecoupé de montagnes, de coteaux et de vallons, entre lesquels s'étendent de vertes prairies qui forment d'excellents pâturages.

La pente générale du terrain, telle qu'elle est indiquée par le cours des eaux, se dirige de l'Est à l'Ouest.

Les hauteurs appartiennent aux contreforts des Montagnes du Limousin.

La chaîne la plus élevée règne entre les affluents de la rive gauche de la Vienne.

Celle des Monts d'Aubrac et de Blond sépare le Bassin de la Gartempe de celui de la Vienne, court de l'Est à l'Ouest, coupe en deux parties à peu près égales le département, et forme en partie la limite entre les arrondissements de Bellac et de Limoges.

Le contrefort qui sépare les eaux de la rive gauche de la Vienne des affluents de la Dordogne et de la Corrèze va de l'Est à l'Ouest, dans la partie méridionale des arrondissements de Limoges, de Saint-Yrieix et de Rochechouart ; son point culminant est à peu de distance de Beaumont, canton d'Eymoutiers ; son altitude atteint 777 mètres au-dessus du niveau de la mer ; c'est le point le plus élevé du département. Un peu plus au Sud, le Mont Gargan a 731 mètres d'altitude.

Près de Châlus se détache une chaîne secondaire, qui sépare le Bassin de la Vienne de celui de la Charente.

Les hautes montagnes, surtout celles qui sont le plus avancées vers l'Est, sont nues et



couvertes de bruyères; elles se présentent sous forme de mamelons arrondis; leur principe constituant est le granit.

A mesure que les montagnes s'abaissent et s'étendent à l'Ouest, elles se couvrent de forêts; on voit sur leurs crêtes et leurs pentants les plus élevés le bouleau et le hêtre, qui y prospèrent mieux que vers le bas des coteaux; viennent ensuite le charme et le chêne qui demandent une exposition moyenne; le châtaigner occupe ordinairement les coteaux.

Entre les montagnes se trouvent quelques plaines peu fertiles, d'excellentes prairies, beaucoup de landes et de bruyères.

Les pentants inférieurs des montagnes, les gorges et les vallons qui y prennent naissance, sont plus ou moins cultivés, selon l'exposition et la qualité du terrain. Enfin, les parties les plus basses, celles qui avoisinent les rivières et les ruisseaux, sont ordinairement couvertes de prairies.

Cours d'eau. — Le département de la Haute-Vienne est arrosé par un grand nombre de rivières, dont aucune n'est navigable.

Ces cours d'eau appartiennent en grande partie au Bassin de la Loire par la Vienne, son affluent, et aux Bassins de la Charente et de la Garonne.

Les plus importantes rivières du département, qui appartiennent au bassin de la Loire, sont la Vienne et la Gartempe.

La Vienne prend sa source au Plateau de Millevache, département de la Corrèze, et pénètre presque aussitôt, à Rempnat, dans celui de la Haute-Vienne, passe à Nedde, Eymoutiers, Saint-Denis-des-Murs, Saint-Léonard, Saint-Priest-Taurion, Le Palais, Limoges, Aix, Saint-Victurnien, Saint-Junien; au-dessous de cette ville, elle entre dans le département de la Charente, dont elle traverse l'angle Nord-est, puis dans les départements de la Vienne et d'Indre-et-Loire, et vient se jeter dans la Loire à Candès, après un cours de 372 kilomètres, dont 140 appartiennent au département.

La Vienne est flottable à bûches perdues jusqu'à Limoges. Près de cette ville, on évalue sa pente à 73 millimètres par 100 mètres; sa largeur, à 78 mètres, son altitude, à 210 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Ses affluents dans le département sont, sur la rive droite: la Maulde, qui arrose Peyrat-le-Château, Saint-Julien-le-Petit et Bujaleuf; le Tarn, qui coule près de Saint-Léonard; le Taurion, qui arrose Saint-Laurent-les-Églises, Saint-Martin-Terressus et Saint-Priest-Taurion; le Palais, formé par plusieurs petits ruisseaux; la Glane, qui arrose Nieul, Saint-Gence, Oradour-sur-Glane; l'Issoire, qui arrose Blond, passe près de Mézières et se jette dans la Vienne près de Confolens, dans le département de la Charente.

Sur sa rive gauche, la Vienne reçoit: la Combade, qui passe à Châteauneuf; la Valoine, qui passe près de Feytiat et rejoint la Vienne au-dessous de Limoges; la Briance, qui naît au pied du Mont Gargan et passe à Saint-Vitte, Glanges, Pierrebuffière, Chalusset, Le Vigen, Solignac, et qui a elle-même pour affluents la Petite-Briance, la Roselle, la Breuilh, le Blanzou et la Ligoure; l'Aixette, qui passe près de Nexon, arrose Saint-Martin-le-Vieux, et finit à Aix; la Gorre, qui naît près de Châlus, arrose Gorre, Saint-Laurent, Saint-Auvent; la Graine, qui baigne Rochechouart et se jette dans la Vienne au-dessous de Chabannais, après avoir reçu la Vayres, venant d'Oradour-sur-Vayres et de Vayres.

La Gartempe prend sa source près de Lespinas, département de la Creuse, entre dans le département de la Haute-Vienne près de Folles, passe à Bessines, Châteauponsac, Rançon,

Saint-Bonnet-près-Bellac, et entre dans le département de la Vienne au-dessous du confluent de la Brame.

Elle reçoit : à droite, la Semme, qui passe près de Fromental, Villefavard, Droux; la Brame, qui arrose Magnac-Laval, Dinsac, La Bazeuge, Oradour-Saint-Genest, Thiat.

A gauche, la Gartempe reçoit : l'Ardour, venant du département de la Creuse, grossi du Rivillier, qui passe à Saint-Sulpice-Laurière; la Couze, qui passe à Saint-Léger-la-Mortagne, à Balledent; le Vincou, grossi de la Bazine, qui passe à Saint-Junien-les-Combes; la Glayeule, qui vient de Nantiat, arrose Bellac et finit au-dessous de Peyrat-de-Bellac.

La Gartempe va se jeter dans la Creuse au-dessous de la Roche-Posay, après un cours total de 170 kilomètres, dont 70 appartiennent au département de la Haute-Vienne.

Les rivières qui, dans le département, appartiennent au Bassin de la Charente sont : la Charente elle-même, qui a sa source près du village de Chéronnac, dans l'arrondissement de Rochechouart, et passe près de Videix, pour entrer dans le département de la Charente à 5 kilomètres de sa source; puis la Tardoire, le Trieux et le Bandiat, ses affluents, qui ont aussi leur source dans le même arrondissement.

L'Isle, affluent de la Dordogne, reçoit la Loue, la Boucheuse, la Dronne et l'Auvézère, dont les sources se trouvent dans l'arrondissement de Saint-Yrieix, et qui appartiennent au Bassin de la Garonne.

Le département n'est traversé par aucun canal; mais on a procédé aux études d'un Canal de jonction de la Loire à la Garonne par Guéret, Limoges et Périgueux.

Le département renferme un grand nombre d'étangs: on en compte plus de 556; mais ils sont pour la plupart de peu d'étendue, sauf celui de Cieux qui mesure 50 hectares.

Climat. — Le département de la Haute-Vienne appartient à la région climatérique du Sud-ouest ou climat girondin.

La température y est humide, froide, sujette à de grandes variations. Le ciel est souvent nébuleux et chargé de brouillards, ce qu'il faut attribuer à la multiplicité des sources et des ruisseaux et à la direction des montagnes.

Les vents les plus fréquents sont les vents d'Ouest et du Sud-ouest; au moment des équinoxes et du solstice d'hiver, les vents du Sud soufflent avec une violence extrême; les vents du Nord et du Nord-ouest soufflent pendant 60 jours.

Le maximum du froid est de -18° ; celui de la chaleur, de $+36^{\circ}$.

On peut évaluer à 675 millimètres la quantité moyenne annuelle d'eau qui tombe à Limoges.

Voies de communication. — Le département de la Haute-Vienne possède 6,021 kilomètres de voies de terre, dont 377 de routes nationales.

Les voies ferrées du département appartiennent au réseau de la Compagnie d'Orléans.

La grande ligne de Paris à Toulouse entre dans le département à 348 kilomètres de Paris, dessert successivement les stations de Fromental, Bersac, Saint-Sulpice-Laurière (367), La Jonchère, Ambazac, Les Bardys-Saint-Priest, Puy-Imbert, Limoges (400), Beynac, Nexon, La Meyze, Champsiaux, Saint-Yrieix (442), Coussac-Bonneval, et sort du département après y avoir parcouru 104 kilomètres.

Cette ligne détache vers l'Est les embranchements suivants :

De Saint-Sulpice-Laurière vers Montluçon : 6 kilomètres dans le département;

De Limoges vers Clermont-Ferrand : 60 kilomètres, par Saint-Priest-Taurion, Brignac, Saint-Léonard, Farebout, Saint-Denis-des-Murs, Châteauneuf-Bujaleuf, Bussy-Varache, Eymoutiers, Plainartige;

De Limoges vers Brive : 42 kilomètres, par Solignac-le-Vigen, Pierre-Buffière, Glanges, Magnac-Vicq, Saint-Germain-les-Belles, La Porcherie.

Les embranchements détachés de la même ligne vers l'Ouest sont ceux :

De Saint-Sulpice-Laurière vers Poitiers : 53 kilomètres, par Bersac, Bessines, Châteaunouveau, Droux, Le Dorat, Thiat-Oradour;

De Limoges au Dorat : 56 kilomètres, par Couzeix-Chaptelat, Nieul, Peyrilhac-Saint-Jouvent, Thouron, Nantiat, Vaulry, Breuil-lauffa, Blond-Berneuil, Chapterie, Bellac, Peyrat, Saint-Ouen.

De Limoges vers Angoulême : 49 kilomètres, par Limoges-Montjovis, Aix-sur-Vienne, Verneuil-sur-Vienne, Saint-Victurnien, Saint-Julien, Saillat Chassenon;

De Nexon vers Périgueux : 18 kilomètres, par Lafarge, Bussière-Galant;

De Bussière-Galant à Saillat-Chassenon : 45 kilomètres, par Châlus, Champsac, Champagnac, Oradour-sur-Vayres, Puymoreau, Saint-Laurent-Saint-Auvent, Biennac, Rochechouart; — de Bussière-Galant à Saint-Yrieix : 23 kilomètres, par Saint-Nicolas, Ladignac et Le Chalard. La longueur de ces voies ferrées est de 436 kilomètres. De Saint-Yrieix, un chemin de fer d'intérêt local, appartenant à la Compagnie des chemins de fer du Périgord, se dirige sur Périgueux; il n'a que 5 kilomètres dans le département.

Limoges a un réseau de tramways urbains, long de 18 kilomètres.

Il n'y a pas de voie navigable dans le département.

Agriculture, Industrie, Commerce. — Le département de la Haute-Vienne appartient à la région géologique du Massif central; il est formé de terrains primitifs.

Ce département est agricole et manufacturier.

L'agriculture s'y est notablement perfectionnée, en grande partie sous l'impulsion de l'École pratique de Chavaignac et des comices agricoles. Autrefois, le terme moyen de la culture pour les terres était de trois années sur douze, en sorte qu'il restait annuellement les trois quarts du terrain en jachères. On renonce de plus en plus aux jachères.

La production des céréales est insuffisante pour les besoins de la consommation locale.

Les récoltes en pommes de terre, en châtaignes et en sarrasin, qui, pendant les mois d'hiver, servent à la nourriture des habitants des campagnes, compensent cette insuffisance.

Les légumes et les raves viennent en abondance.

On récolte beaucoup de noix, dont on fait de l'huile.

L'orseille et le chanvre y sont cultivés en grand.

Les vignes ne produisent que fort peu d'hectolitres de vins de très médiocre qualité, bien insuffisants pour les besoins du pays, qui en tire chaque année 140,000 hectolitres des départements voisins, et surtout de ceux du Lot et de la Charente.

Les meilleurs vins rouges du pays sont ceux d'Isle, d'Aixe, de Verneuil, de Bellac, de Saint-Bonnet, de Rochechouart.

Les pâturages, qui sont nombreux et bien arrosés, produisent d'excellents foins; les prairies naturelles ont un grand nombre de plantes odoriférantes.

Les chênes, les hêtres, les bouleaux, les charmes, forment les essences les plus communes des forêts, dont les principales sont celles d'Aixe, de Saint-Yrieix, des Echelles, de Biais.

L'aubépine et le houx y acquièrent des dimensions remarquables, ainsi que les rosiers sauvages, les buis et les genêts.

Une nombreuse variété de mousses, de lichens et de bruyères, couvre les pentes des plus hautes montagnes.

Les animaux de ferme appartiennent généralement à la belle espèce.

Les bêtes à cornes y sont engraisées pour fournir à l'approvisionnement de la capitale.

La race des chevaux limousins, très estimée, se fait rechercher par la finesse et la grâce des formes, la légèreté, la vivacité, l'élégance, l'adresse de l'allure et la beauté de la taille. Ils sont employés pour la remonte de la cavalerie.

Il y a beaucoup de pores et d'abeilles.

Le nombre des volailles augmente.

Le gibier à plume abonde, notamment en perdrix, bécasses, bécassines, cailles et grives.

Les lapins, les lièvres, les blaireaux, les putois et les chats sauvages, l'écureuil, la belette et la fouine, sont communs.

Les forêts renferment des loups, des renards et des sangliers, mais on n'y trouve ni cerfs ni chevreuils.

Le milan habite les hautes montagnes; le grand-duc s'y montre quelquefois.

On rencontre quelques loutres.

Les rivières, très poissonneuses, offrent aux pêcheurs la lamproie, l'ombre, le saumon, la truite et le tacon.

Les montagnes du département, d'origine volcanique pour la plupart, présentent des sommets arrondis où le granit se montre à nu.

Le mica est une des substances les plus communes et une des parties constitutives des roches du département.

Le kaolin forme ici la richesse minérale la plus importante du département; il est d'une pureté complète et constitue une série d'amas disséminés dans le gneiss sur une longueur de plusieurs kilomètres autour de Saint-Yrieix; ce gisement célèbre, qui alimente les manufactures de porcelaine de Sèvres et de presque toute la France, a été découvert en 1765.

On exploite encore dans le département des mines de fer, de cuivre, d'étain et de plomb; des carrières de serpentine, de marbre gris, de granit; des dépôts de terre à creusets et à poterie.

On rencontre des améthystes, des zircons, des grenats, des émeraudes, des tourmalines et d'autres pierres dures.

Outre les exploitations de mines, de forges, de hauts fourneaux, les fabriques d'acier cémenté et de cuivre laminé, il y a des ateliers de clouterie et coutellerie, des papeteries, des tanneries, des blanchisseries, des filatures de toiles, de laine, de coton, des manufactures de gros drap, des faïenceries, des chapelleries.

Mais la fabrication de la porcelaine est la principale branche d'industrie du département. Ses blanchisseries de cre sont en réputation.

Ses distilleries produisent des liqueurs recherchées dans tout le Midi et à l'étranger.

Les spéculations sur les chevaux, les mulets, le gros bétail, les moutons et les porcs, la vente des châtaignes et du merrain, alimentent le commerce local.

La ville de Limoges a des relations fort étendues avec l'étranger, principalement pour l'exportation des eaux-de-vie et des liqueurs. Elle fait aussi un grand commerce d'entrepôt avec divers départements de la France, commerce que favorise sa position centrale. L'imprimerie de cette ville est connue aussi pour ses nombreuses productions de livres à bon marché.

Les foires alimentent un grand commerce de gros bestiaux, gras et maigres, de bœufs de trait ou de harnais, de veaux, brebis, moutons, cochons gras, maigres, cochons nourraux.

On vend des chèvres aux foires de Châlus, de Saint-Yrieix; des mules et des mulets, aux foires de l'arrondissement de Bellac; des chevaux et des juments, aux foires de mai à Limoges; des toiles, des fils et de la laine, à celles de Pierrehuffière; des fromages, à celle de Châteauponsac; de la graisse et des clous, à celle de Laurière; des cuirs, à celle de Compreignac; de la volaille, au Dorat et à Bussière-Poitevine.

Organisation et divisions générales. — Le département de la Haute-Vienne a, pour chef-lieu, Limoges, siège de la préfecture.

Il comprend 4 arrondissements, 29 cantons, 205 communes, 5 circonscriptions électorales, et possède 1 conseil de préfecture, 1 conseil général, 4 conseils d'arrondissement, 205 conseils municipaux.

Ses sous-préfectures sont Bellac, Rochechouart, Saint-Yrieix.

Sa représentation législative comporte 3 sénateurs, 5 députés.

Limoges est le quartier général du 12^e corps d'armée dont la région territoriale comprend les départements de la Haute-Vienne, de la Charente, de la Corrèze, de la Creuse et de la Dordogne.

Le département de la Haute-Vienne forme les 1^{er} et 2^e subdivisions régionales du 12^e corps d'armée.

Le 1^{er} bureau de recrutement, de mobilisation et de réquisition de la 12^e région de corps d'armée, est à Limoges; le 2^e, à Magnac-Laval.

Limoges est la résidence des troupes, services et établissements militaires suivants :

Quartier général du 12^e corps d'armée; 12^e section de secrétaires de l'état-major et du recrutement;

État-major de la 45^e brigade d'infanterie; 63^e régiment actif, 89^e régiment territorial d'infanterie; portion principale du 78^e régiment actif d'infanterie;

État-major de la 12^e brigade de cavalerie; 20^e régiment actif de dragons; 21^e régiment actif de chasseurs à cheval, escadrons territoriaux de dragons et de cavalerie légère de la 12^e région de corps d'armée;

12^e escadron actif, 12^e escadron territorial du train des équipages militaires;

Direction du génie;

Direction du service de l'intendance du 12^e corps d'armée : deux sous-intendances; 12^e section active et 12^e section territoriale de commis et ouvriers d'administration; magasins de vivres; magasin régional d'habillement et de campement;

Direction du service de santé du 12^e corps d'armée; 12^e section active et 12^e section territoriale d'infirmiers; hôpital mixte;

Commandement de la 12^e légion de gendarmerie; compagnie de gendarmerie départementale.

Les autres troupes, services et établissements militaires, sont répartis ainsi qu'il suit dans le département :

A Bellac : portion principale du 138^e régiment actif d'infanterie; hôpital mixte; annexe du dépôt de remonte de Guéret;

A Magnac-Laval : dépôt du 138^e régiment actif, 90^e régiment territorial d'infanterie; hôpital mixte;

A Saint-Junien : annexe du dépôt de remonte de Guéret.

Le département de la Haute-Vienne relève de l'Académie universitaire de Poitiers, dont l'École préparatoire de médecine et pharmacie se trouve à Limoges.

Il forme le diocèse de l'évêché de Limoges, suffragant de l'archevêché de Bourges.

Limoges est le siège d'une cour d'appel dont le ressort s'étend sur les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse.

Le département est compris dans : la 4^e région agricole, région de l'Ouest : la 3^e inspection générale des mines, inspection du centre, arrondissement de Poitiers, sous-arrondissement de Bourges; la 15^e inspection générale des ponts et chaussées; la 28^e conservation des forêts, siège à Aurillac; la 2^e inspection des haras, siège à Bourges, dépôt de Pompadour; la 12^e circonscription, 4^e section de l'inspection du travail dans l'industrie, siège à Limoges; la 9^e inspection de l'enseignement industriel; la 7^e inspection de l'enseignement commercial; la 2^e circonscription de vérification des poids et mesures, siège à Tours; la 25^e direction pénitentiaire, siège à Angoulême.

Ce département possède des directions : des postes et télégraphes; des contributions directes; des contributions indirectes; de l'enregistrement, du timbre et des domaines; une trésorerie générale des finances; une succursale de la Banque de France.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT

Le département de la Haute-Vienne a été formé du Haut-Limousin, d'une partie de la Basse-Marche et de quelques communes du Haut-Poitou.

Avant la conquête romaine, ce pays, compris dans la Celtique, était habité par les *Lémovices*, peuple indépendant dont la puissance paraît avoir été assez considérable.

Les Lémovices, dans la lutte contre César, ne trahirent pas la nationalité gauloise.

Ils envoyèrent 10,000 hommes sous les murs d'Alésia pour forcer les Romains à lever le siège de cette ville, et leur chef, Sédulius, périt dans la déroute de Vercingétorix.

Sous Auguste, lors de la division des Gaules en quatre provinces, la cité des Lémovices fut annexée à l'Aquitaine.

Plus tard, Dioclétien divisa l'Aquitaine en deux parties, et le Limousin fut compris dans la première, qui avait Bourges pour métropole.

L'histoire de cette province se confond pendant toute la durée de l'empire avec celle de l'Aquitaine.

En 418, le faible Honorius la céda aux Wisigoths.

Leur domination fut de courte durée.

Clovis, chef des Francs, s'empara du Limousin après la bataille de Vouillé (507).

En 579, éclata un soulèvement général des peuples de Limoges, Chilpéric, descendant de Clovis, ayant établi un nouvel impôt sur les produits des terres et sur la propriété des esclaves.

La multitude, excitée par le clergé, se porta vers la demeure de Marcus, le référendaire royal, saisit les registres de l'imposition et les brûla sur la place publique.

Des poursuites rigoureuses furent dirigées contre les auteurs et les complices de cette insurrection. Plusieurs prêtres subirent la torture et la mort; un grand nombre de laïques furent décapités.

Mais ces exécutions ne firent qu'exaspérer la haine que les habitants portaient à la domination des rois francs.

En 630, Dagobert donne l'Aquitaine à son frère Caribert II.

Pendant la période des rois fainéants, le Limousin, comme tout le Midi de la France, eut à souffrir des invasions des Sarrasins.

Pépin-le-Bref rétablit l'unité de la Gaule.

Après la chute de Waïfre (768), le duché d'Aquitaine perdit son indépendance, et le Limousin reentra sous l'autorité des rois francs.

Charles-le-Chauve, en 845, céda à Pépin II toute l'Aquitaine, moins le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois.

L'année suivante, les Normands parurent dans le Limousin.

Les seigneurs du pays, irrités contre Pépin, appelèrent Charles-le-Chauve et le proclamèrent roi d'Aquitaine à Limoges (848); mais bientôt ils l'abandonnèrent; puis, par un nouveau revirement, ils lui livrèrent son rival (852).

Charles, second fils de Charles-le-Chauve, fut nommé roi d'Aquitaine (855) et mourut dix ans après.

Le roi Eudes, fils de Robert-le-Fort, eut à combattre Rainulfe II, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qui prenait le titre de roi.

Eudes installa, comme premier vicomte à Limoges, en 876, Aldebert, de la maison de Ségur.

En 930, Raoul, duc de Bourgogne, proclamé roi de France par Hugues-le-Grand, battit les Normands dans le Limousin.

Sous le règne de Hugues Capet, le pays fut désolé par la peste (994).

Le clergé, profitant de la terreur que le redoutable fléau jetait dans toutes les âmes, demanda l'établissement de la trêve de Dieu.

Le concile de Limoges (1031) prononça l'excommunication contre tous ceux qui ne garderaient pas la paix de la justice.

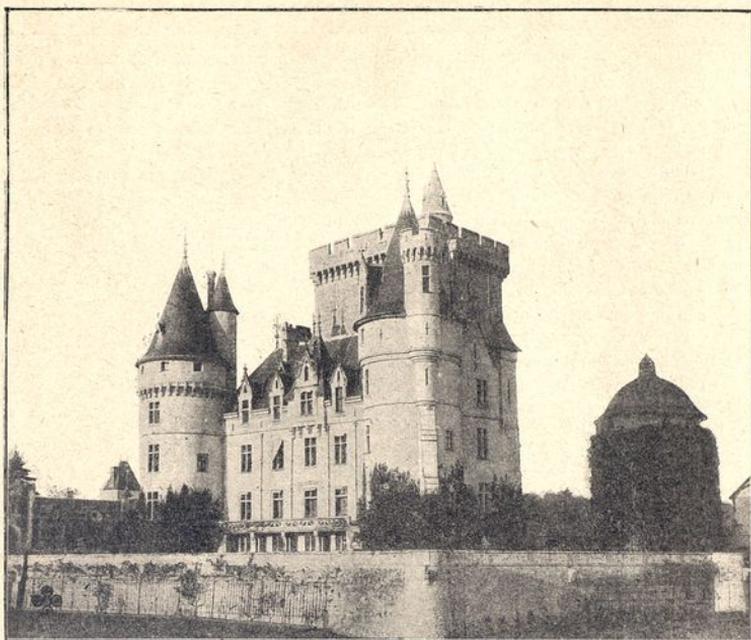
En 1153, Éléonore de Guyenne, fille de Guillaume IX, dernier duc d'Aquitaine, après avoir été répudiée par Louis-le-Jeune, épousa Henri Plantagenet, et lui apporta en dot les domaines de son père, dont le Limousin faisait partie avec l'Auvergne, le Périgord, le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge et la Guyenne.

Lorsque, après la mort d'Étienne, Henri succéda au trône d'Angleterre (1154), il possédait un tiers de la France.

Le Limousin resta sous la domination anglaise jusqu'en 1203.

Il fut alors confisqué et réuni au domaine royal, en exécution de l'arrêt rendu par les pairs de France contre Jean-sans-Terre.

La soumission de cette province ne fut achevée que par Louis VIII, en 1224.



Château de Ris-Chauvron.

Le château de Ris-Chauvron, près d'Azat-le-Riz, est remarquable par la beauté et l'harmonie de son architecture.

Louis IX, par le Traité d'Abbeville (1259), rendit à Henri III d'Angleterre, outre le pays au delà de la Garonne, le Limousin, le Quercy, le Périgord, les revenus de l'Agénois, Saintes et la partie de la Saintonge au Sud de la Charente, à la condition de faire l'hommage lige et de renoncer à toutes les autres possessions des rois anglais en France.

Jean-le-Bon, par le Traité de Brétigny (8 mai 1360), confirma les Anglais dans la possession de nos provinces méridionales.

Charles V essaya de réparer par une politique adroite les désastres de Crécy et de Poitiers.

Il entretint de secrètes intelligences dans le Limousin.

Louis, vicomte de Rochechouart, devint suspect au prince de Galles, qui le fit venir à Angoulême et donna l'ordre de l'arrêter. Remis en liberté, il prit ouvertement le parti du roi de France et soutint un siège dans son Château contre les troupes anglaises.

Charles V le nomma gouverneur du Limousin.

L'évêque de Limoges, gagné par les émissaires du roi, traita avec le duc de Berry (1368), et la cité de Limoges, qu'il ne faut pas confondre avec le Château ou ville proprement dite, selon l'expression du temps, « se tourna française. »

Mais le Prince-Noir punit bientôt cette trahison en faisant massacrer une partie de ceux qui défendaient la cité, en 1370.

En 1374, une armée anglaise, sous le commandement des ducs de Lancastre et de Bretagne, partit de Calais, passa près d'Arras, de Ham, de Saint-Quentin, traversa l'Oise, la Marne, la Seine, et vint dévaster la Bourgogne, l'Auvergne et le Limousin.

« Plusieurs barons et chevaliers du royaume de France et consaulx des bonnes villes, relate Froissart, murmuroient l'un à l'autre, et disoient en public que c'estoit chose inconveniente et grand vitupère pour les nobles du royaume de France, où tant a de barons, chevaliers et écuyers, et de quoi la puissance est si renommée, quand ils laissoient ainsi passer les Anglais à leur aise, et point ne s'estoient combattus, et que de ce blâme ils estoient vitupérés par tout le monde. »

Le roi, malgré les plaintes, ne changea point de politique.

« Par ma foi, disoit-il, je n'en pense ja à issir ni à mettre ma chevalerie ni mon royaume en péril d'estre perdus pour un peu de plat pays. »

Telle était aussi l'opinion de Clisson et de Du Guesclin.

« Laissez-les aller; par fumières ne peuvent-ils venir à votre héritage. Il leur ennuiera, et iront tous à néant.

« Quand un orage et une tempête se appert à la fois en un pays, si se départ depuis et se dégâte de soi-même; ainsi adviendra-t-il de ces gens anglois. »

En effet, les troupes anglaises, épuisées par la fatigue, sans chevaux, sans armes, sans vivres, purent à grand'peine arriver jusqu'à Bordeaux.

C'était la dernière armée d'Édouard III.

Charles V, en évitant les « grosses affaires », avait tiré des mains de l'ennemi le Ponthieu, le Limousin, le Quercy, le Rouergue, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou.

Pourtant le Limousin ne fut pas dès lors complètement délivré des Anglais.

La guerre s'y poursuivit malgré toutes les trêves officielles.

Aux limites des deux dominations s'étaient établis des Aventuriers qui se disaient Anglais pour avoir un prétexte de piller et de ravager les terres de France.

On pouvait leur appliquer à tous ces paroles que Froissart met dans la bouche d'un chevalier.

« Ils ne sont pas Anglois de nation, mais Gascons, et font guerre d'Anglois. »

Un de leurs capitaines en renom, Geoffroy Tête-Noire, disait à ses compagnons de brigandage :

« Ma guerre a toujours été telle que je n'avois cure à qui, mais que profit y eût.

« Jamais, sur l'ombre de la guerre et querelle des rois d'Angleterre, je me suis formé et opiné plus que de nul autre; car je me suis toujours trouvé en terre de conquest; et là se doivent toujours traire et tenir les compagnons aventureux qui demandent les armes et se désirent à avancer. »

Froissart nous montre ces Anglais de Gascogne, établis en 1387, sous les ordres de Perrot-le-Béarnais, au Château de Chalusset, près de Limoges.

« Les compagnons à l'aventure courroient en Auvergne; or pour ce que le pays a esté et estoit toujours en doute pour tels gens, sur les frontières du Bourbonnois se tenoit, de par le duc de Bourbon, un sien chevalier, vaillant homme aux armes. »

Les temps du brigandage féodal étaient revenus.

Pillés par les Aventuriers, par leurs propres seigneurs, les paysans,

poussés à bout, cherchèrent plus d'une fois la fin de leurs maux dans la révolte des désespérés.

En 1381, ceux de l'Auvergne, du Limousin et du Poitou, prirent les armes, assiégèrent les Châteaux, massacrèrent les nobles et cette nouvelle Jacquerie ne fut éteinte que dans les supplices.

Pendant la première période du règne de Charles VII, la misère du peuple alla toujours croissant.

Quand ce n'étaient pas les Anglais qui étaient maîtres de son royaume, c'étaient ses Routiers pillards et féroces.

« Il faut bien que nous vivions, répondaient-ils aux plaintes des paysans : si ce fussent des Anglois, vous n'en parleriez pas tant. »

En 1442, Charles VII se décida à purger enfin de ces hôtes exécrables les provinces de l'Ouest et du Midi.

Dans son expédition vers les Pyrénées, il traversa le Limousin et en chassa les Écorcheurs.

Louis XI acheva l'œuvre de son père et rétablit dans les provinces un peu d'ordre et de sécurité.

Le parlement de Bordeaux, qu'il créa en 1462, comprit le Limousin dans sa juridiction. Durant le XVI^e siècle, ce pays, encore fatigué des longues souffrances de la guerre de Cent-Ans, ne put échapper aux désastres des guerres de Religion.

La Réforme commença à se montrer en Limousin vers 1560; mais elle fit peu de progrès. Les habitants suivirent en général la cause du roi, et repoussèrent également les Ligueurs et les Huguenots.

C'est à Châlus que les Allemands, amenés par le duc de Deux-Ponts, opérèrent, en 1569, leur jonction avec les troupes de Coligny.

Le duc d'Anjou perdit la bataille de La Roche-l'Abeille.

L'armée catholique mourait de faim dans ce pays peu fertile et déjà ravagé par les Protestants. Les Reîtres du duc d'Anjou déclaraient qu'ils ne pouvaient combattre à jeun. Gens d'armes et fantassins s'en allaient par bandes sans congé.

De leur côté, les Huguenots se fatiguaient de la guerre d'escarmouches. Leur victoire de La Roche-l'Abeille ne leur avait pas procuré de grands avantages. Ils auraient mieux aimé une bataille décisive.

Pour terminer la campagne, ils tentèrent la voie des négociations.

Mais Charles IX déclara qu'il n'accorderait rien avant que les rebelles eussent posé les armes.

C'était rejeter formellement toute proposition de paix.

Coligny et les princes continuèrent les opérations militaires. Ils s'occupèrent à des sièges à défaut de bataille, et soumièrent plusieurs places du Périgord, du Haut-Poitou et du Limousin.

Après la mort de Henri III (1589), la Ligue mit pour gouverneurs, dans le Limousin et dans les provinces voisines, Louis de Pompadour et Desprez de Montpezat.

Anne de Lévis de Ventadour était gouverneur pour le roi lorsque les Ligueurs assiégèrent la ville de Saint-Yrieix (1591).

En 1594, Henri IV, par ses victoires et ses négociations, acheva la conquête de la France.

Mais « pendant que les grands traitaient avec le roi et que les cités de toutes parts lui ouvraient leurs portes, la lassitude de la guerre civile, qui faisait déposer les armes à la bourgeoisie, dit Henri Martin, les faisait prendre aux paysans du sud-ouest.

« Il n'est pas facile d'imaginer à quel degré d'insolence et de cruauté étaient arrivés les petits chefs militaires des provinces : toutes les horreurs des temps les plus désordonnés de la féodalité se renouvelaient au fond des donjons ligueurs et royalistes.

« Mille petits tyrans, d'autant plus pressés de se gorger d'or qu'ils sentaient leur règne plus éphémère, écrasaient, torturaient, suçaient jusqu'au sang les peuples des campagnes.

« Les paysans se soulevèrent par milliers dans le Poitou, la Saintonge, le Limousin, la Marche, le Périgord, l'Agénois, le Quercy, non plus pour la messe ou le prêche, pour le roi ou la Ligue, mais pour avoir le droit de vivre et d'être hommes.

« Ils refusèrent le paiement des tailles, des dîmes, des droits féodaux, assaillirent les repaires de leurs oppresseurs, coururent sus aux percepteurs, aux gens de guerre, aux nobles connus pour maltraiter leurs vassaux, à tous ceux qui *croquaient* le pauvre peuple.

« Leur cri de guerre : *Aux croquants ! aux croquants !* leur valut à eux-mêmes le nom bizarre qu'ils donnaient à leurs ennemis.

« Dans le Poitou, le Limousin et l'Angoumois, où le mouvement avait commencé, les gouverneurs royaux dissipèrent les bandes de paysans moitié par force, moitié par promesse d'un meilleur traitement. »

Dans le Limousin, les Croquants avaient pour chef un nommé P. Deschamps, qui fut tué au mois de mai 1594.

Les paysans pillèrent le Château de Châlus et assiégèrent Saint-Yrieix.

« M. de Chambaret, gouverneur du haut et bas Limousin, lit-on dans les *Chroniques Limousines*, fit venir quatre à cinq cents hommes de cheval et des compagnies de gens de pied. MM. Dably et de Marsillac (La Rochefoucauld) lui amenèrent autant d'hommes. Les seigneurs de La Chapelle, Biron et de Peyraux s'y joignirent encore avec toute la noblesse de ces provinces.

« Ils vinrent à Rujaleuf où se tenait le capitaine des croquants, qu'il n'osa attaquer.

« Il se retira à Crouzilh (Couzeix), autrement le petit Limoges, où il remporta quelque avantage, et mit le feu au bourg.

« Il les dénicha, avec le canon, de Crouzilh, puis de Saint-Priest-Ligouire.

« Entre Nexon, Meilhat, Lagarde et Bost-Richard, il voulut charger 2,500 de leurs arquebusiers ; mais les croquants et Desmoulins, leur capitaine, les repoussèrent vivement d'abord.

« Desmoulins et leurs autres capitaines, gagnés par M. de Chambaret, les abandonnèrent ensuite.

« On en tua 1,500, et presque tous les autres furent blessés.

« C'était un ramassis de paysans des paroisses de Saint-Pardoux, Saint-Paul, Saint-Jorry, Sainte-Marie, Saint-Priest, Saint-Nicolas, Meilhat, Frugier, Firbeix, Dournazac, Legeyrac, Ladignac, Champsac en Périgord et en Limosin. »

Le *Bulletin de la Société de l'histoire de France* a publié une circulaire des paysans insurgés, se qualifiant du tiers état des paysans de Quercy, Agénois, Périgord, Saintonge, Limousin, Haute-Marche et Basse-Marche, en armes pour le service du roi et conservation du royaume.

Cette pièce est adressée aux officiers et habitants des diverses châtellenies de la contrée,

que les insurgés somment de se joindre à eux contre « les inventeurs de subsides, voleurs, leurs receveurs et commis, etc. ».

Ils reconnaissent Henri IV pour roi de droit divin, naturel et humain, et déclarent vouloir maintenir l'Église, la noblesse sans reproche et la justice.

L'autorité royale étouffa dans les massacres et dans les supplices cette révolte uniquement dirigée contre les brigands féodaux.

Mais la même main qui écrasait les Croquants ne ménagea pas davantage les seigneurs trop remuants et trop orgueilleux.

En 1605, les nobles mécontents conspiraient dans le Midi contre Henri IV.

Le roi résolut de se montrer en personne dans ses provinces du Sud.

Il marcha en Limousin à la tête d'un petit corps d'armée (octobre 1605).

Une chambre du Parlement de Paris vint tenir les Grands-Jours à Limoges, et, suivant l'expression des Mémoires de Sully, « il y eut dix à douze têtes qui volèrent. »

Pendant la réunion des États-Généraux, l'insolence d'un député limousin amena une vive querelle entre la noblesse et le tiers état.

Le 3 février 1615, le sieur de Bonneval, député de la noblesse du Limousin, chargea de coups de bâton, dans la rue, le sieur de Chevailles, député du tiers de la même province et lieutenant particulier à Uzerche.

Cet outrage souleva une furieuse tempête.

Le tiers se transporta sur-le-champ au Louvre, et demanda justice à Louis XIII du crime de lèse-majesté commis sur un membre des États, participant de l'inviolabilité royale.

Pendant les troubles de la Fronde, le Limousin n'eut pas trop à souffrir de la guerre civile

Condé le traversa, mais dans un singulier équipage.

Gourville, dans ses Mémoires, raconte cette expédition dont il fit partie.

« M. le Prince, dit-il, avait eu des nouvelles que M. de Beaufort, qui commandait les troupes de Monsieur, et M. de Nemours, qui commandait les siennes, quoique beaux-frères, avaient de grands démêlés ensemble, jusque-là qu'on craignait qu'ils n'en vissent aux mains et que, si M. le Prince pouvait se rendre à cette armée, cela pourrait obliger la cour à faire une paix qui lui serait avantageuse.

« M. le Prince prit le parti de s'y rendre avec un petit nombre de gens à sa suite; ayant concerté l'affaire avec M. de La Rochefoucauld, qui souhaita que M. le prince de Marsillac, quoique fort jeune, en fût aussi, M. le marquis de Lévis, M. de Chavagnac, M. Guitaut, M. de Bercey, capitaine des gardes de M. de La Rochefoucauld, moi et Rochefort, valet de chambre de Son Altesse Sérénissime.

« Le jour qui fut choisi pour partir d'Agen était le dimanche des Rameaux (1652).

« Ils prirent tous des habits modestes, qui paraissaient plutôt habits de cavaliers que de seigneurs.

« Nous entrâmes dans un village au delà de Cabuzac, où il y avait un cabaret. L'on y demeura trois ou quatre heures, et n'y ayant trouvé que des œufs, M. le Prince se piqua de bien faire une omelette. L'hôtesse lui ayant dit qu'il fallait la tourner pour la mieux faire cuire, et enseigné à peu près comme il fallait faire, l'ayant voulu exécuter, il la jeta bravement du premier coup dans le feu. Je priai l'hôtesse d'en faire une autre et de ne pas la confier à cet habile cuisinier.

« Nos gens ne faisant que dormir, j'étais obligé d'avoir soin des chevaux et de compter, de sorte que je ne pouvais reposer un moment.

« Le mercredi, à trois heures du matin, marchant auprès de notre guide, et voyant que nous approchions d'un lieu qui me parut assez gros, je lui demandai si nous devions passer dedans; il me dit que non, mais que la rivière en était si proche qu'il n'y avait que la largeur du chemin entre deux, et qu'on y faisait une espèce de garde.

« Je me mis pour lors une écharpe blanche dont je m'étais nanti.

« Voyant quelques hommes devant la porte, je les priai de ne laisser entrer personne de ceux qui me suivaient; je fus aussitôt obéi.

« Nous passâmes, et allâmes faire repaître nos chevaux dans un gros village, où un paysan dit à M. le Prince qu'il le connaissait bien, et en effet le nomma. L'ayant entendu, je me mis à rire, et, quelques autres s'approchant, je leur dis ce qui venait d'arriver. Tous plaisantant sur cela, le pauvre ne savait plus qu'en croire. »

Le duc de La Rochefoucauld parle aussi de cette course aventureuse à travers le Périgord et le Limousin.

« Ce qu'il y eut, dit-il, de plus rude dans ce voyage fut l'extraordinaire diligence avec laquelle on marcha jour et nuit, presque toujours sur les mêmes chevaux, et sans demeurer jamais deux heures en même lieu.

« On logea chez deux ou trois gentilshommes, amis du duc de Lévis, pour se reposer quelques heures et pour acheter des chevaux.

« Mais ces hôtes soupçonnaient si peu M. le Prince d'être ce qu'il était, que, dans un de ces repas, où l'on dit d'ordinaire ses sentiments avec plus de sincérité qu'ailleurs, il put apprendre des nouvelles de ses proches qu'il avait peut-être ignorées jusqu'alors. »

La Rochefoucauld fait ici allusion à ses amours avec Mme de Longueville, sœur du prince de Condé.

Gourville, plus discret que son maître, ne rapporte pas ce détail assez piquant.

Le voyage se termina heureusement.

Condé traversa sans encombre le Périgord, le Limousin, l'Auvergne et le Bourbonnais.

« Il arriva, le samedi au soir au Bec-d'Allier, à deux lieues de La Charité, où il passa la rivière de Loire sans aucun empêchement. »

Depuis la victoire de Louis XIV et l'établissement de la monarchie absolue, l'histoire du Limousin se confond entièrement dans celle de la nation.

Cette province n'a plus de vie personnelle.

Pourtant, elle ne perd pas tout à fait son caractère propre et original, et, dans l'unité de la France, on reconnaît encore le Limousin.

Voici le tableau de la province à la fin du XVII^e siècle, tel que l'a tracé le comte de Boulainvilliers, d'après les rapports de l'intendant de Limoges :

« Le haut Limousin est montueux et froid, couvert de bois de châtaigniers, dont le fruit est la principale nourriture du peuple.

« Les terres sont peu propres au froment; mais on y recueille de bon seigle, et surtout quantité de blé noir avec des raves de la grosse espèce. Ces deux derniers, avec les châtaignes, sont la nourriture ordinaire des paysans, et, quelque bonne que soit d'ailleurs la récolte, ils pâtissent toujours beaucoup quand l'une de ces trois espèces vient à manquer.

« Il ne faut pas croire qu'ils fassent du pain de châtaignes, comme on le dit à Paris, ce

fruit n'étant propre ni à être moulu ni à être pétri; mais ils le font bouillir, le dépouillent par ce moyen de ses deux écorces, et le mangent ensuite avec délice.

« Cette nourriture rend les hommes durs au travail et robustes, mais elle ne leur donne aucune vivacité. »

Après avoir décrit le pays. Boulainvilliers, traçant le caractère des habitants, ajoute :

« Les habitants du haut Limousin sont grossiers et pesants, mais laborieux, entendus à leurs affaires, vigilants, économes jusqu'à l'avarice, jaloux, déflants, craignant le mépris, durs sur le recouvrement des deniers du roi.

« Quand ils se soumettent aux impôts, c'est plutôt par crainte que par bonne volonté; car leur passion dominante est de posséder sans inquiétude et sans partage le fruit de leurs travaux. »

Le Limousin n'avait pas de coutumes ni d'usages particuliers.

C'était un pays de droit écrit, et l'une des provinces qui, suivant Necker, étaient les moins productives.

« Ce pays, dit l'abbé de Laporte dans son *Voyageur français*, a donné plusieurs papes à l'Église, plusieurs hommes célèbres dans la magistrature et dans les lettres. les sciences et les arts : les Dorat, les Saint-Aulaire, les d'Aguesseau, et plusieurs autres qui doivent effacer par leurs talents ou leur illustration l'espèce de ridicule que Molière a jeté sur la noblesse limosine et sur l'esprit des habitants de cette province.

« Il est vrai que le peuple, pauvre et malheureux, obligé de suppléer par une vie dure, par des travaux continus, à la stérilité du sol, n'a guère cultivé les facultés intellectuelles et n'a point suivi les progrès de son siècle.

« La misère n'est point favorable à l'instruction.

« Le besoin a fait naître chez les Limosins l'industrie, l'activité, la sobriété.

« On leur reproche d'être méfiants, processifs et surtout superstitieux.

« La religion des Limosins ne consiste qu'en des pratiques extérieures de processions et de pèlerinages, et la vénération qu'ils ont pour les saints de leur pays, saint Martial et saint Léonard, est exclusive de tous les autres, et va même à l'abaissement du culte de Dieu. »

Une nouvelle industrie, celle de la porcelaine, a augmenté l'aisance des habitants, et cette profession, presque artistique, a éveillé des intelligences longtemps paresseuses.

Aujourd'hui, le département compte de nombreuses fabriques de porcelaine, dont les produits rivalisent avec les plus beaux et les plus estimés de l'Angleterre, de la Saxe et des autres pays étrangers, ainsi qu'on a pu le voir aux grandes expositions internationales de Paris.

Depuis le temps où Turgot, intendant de la généralité de Limoges (1761), abolit la corvée et donna à ce pays, jusqu'alors impraticable, les Routes les plus belles et les mieux entretenues de la France, de nouveaux progrès ont été accomplis, et la création d'un réseau de Chemins de fer à travers le département y a apporté une activité industrielle et commerciale qui n'a pas tardé à l'enrichir et à en faire un des plus importants de la France.

Mais si le frottement de la civilisation moderne a poli le caractère limousin, il n'en a pas altéré les qualités saines et solides.

Texier Olivier, préfet de la Haute-Vienne, a fait, en 1808, l'éloge suivant de ses administrés :

« La douceur est le caractère distinctif des habitants du département de la Haute-Vienne.

« Ils sont, en général, pleins de bonhomie et de candeur; et, quoique excessivement économes, ils se montrent charitables et hospitaliers.

« Durs envers eux-mêmes, ils sont honnêtes envers les étrangers; ils savent apprécier le bien qu'on leur fait; ils sont serviables et reconnaissants. »

On parle généralement à Limoges le français, mais avec une prononciation vicieuse; l'accent limousin se perd difficilement, même chez ceux qui font de longues absences.

Le patois du pays est un idiome mélangé de latin, d'espagnol et de langue romane corrompue.

Au Moyen-Age, la langue limousine a eu ses troubadours et ses poètes.

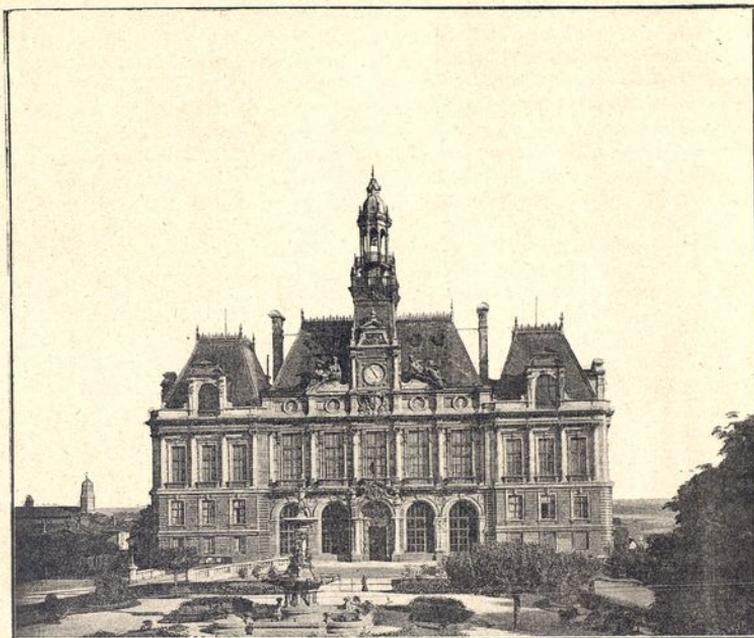
Les imitations des fables de La Fontaine, les contes, les chansons et les noëls patois des abbés Foucaud et Richard et de quelques autres, nous ont conservé cette langue.

On y trouve des expressions originales qui, traduites en français, perdraient tout ce qu'elles ont d'énergie, de sel et de valeur.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES

ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

LIMOGES — (lat. N. 45°49'52"; — long. O. 1°4'48"; — alt. 287 m.; — à 407 kilom. S.-O. de Paris par la route; à 400 par la voie ferrée) — (*Lemovices, Rastiasium, Civitas Lemovicum, Augustoritum, Limodia*). — Ville de 88,597 habitants; — chef-lieu du département, d'un arrondissement, de quatre cantons; préfecture; conseil de préfecture; conseil général; conseil d'arrondissement; deux circonscriptions électorales; — quartier général du 12^e corps d'armée; 4^e bureau de recrutement, de mobilisation et de réquisition de la 12^e région de corps d'armée; 12^e section de secrétaires de l'état-major et du recrutement; état-major de la 43^e brigade d'infanterie; 63^e régiment actif, 89^e régiment territorial d'infanterie; portion principale du 78^e régiment d'infanterie; état-major de la 12^e brigade de cavalerie; 20^e régiment actif de dragons; 22^e régiment actif de chasseurs à cheval; escadrons territoriaux de dragons et de cavalerie légère de la 12^e région de corps d'armée; 12^e escadron actif, 12^e escadron territorial du train des équipages militaires; direction du génie; direction du service de l'intendance du 12^e corps d'armée, 2 sous-intendances, 12^e section active et 12^e section territoriale de commis et ouvriers d'administration, magasin de vivres, magasin régional de l'habillement et du campement; direction du service de santé du 12^e corps d'armée, 12^e section active et 12^e section territoriale d'infirmiers, hôpital mixte; commandement de la 12^e légion de gendarmerie, compagnie de gendarmerie départementale; — inspection académique; école préparatoire de médecine et de pharmacie; lycée national; inspection primaire, école normale d'instituteurs, école normale d'institutrices; école nationale d'art décoratif; bibliothèque, musée, théâtre; société des lettres, des sciences, des arts, de chant, de musique, de tir, de gymnastique; — évêché; séminaire; — comice agricole; — 12^e circonscription, 4^e section, de l'inspection du travail dans l'industrie; — chambre de commerce; bourse de commerce; magasins généraux; tribunal de



LIMOGES. — Hôtel de Ville.

Bâti à la fin du XIX^e siècle, l'Hôtel de Ville de Limoges est un beau monument moderne, d'un style noble et imposant.

commerce ; — direction des ponts et chaussées ; — direction des postes et télégraphes ; — directions : des contributions directes ; des contributions indirectes ; de l'enregistrement, du timbre, des domaines ; — trois établissements hospitaliers ; asile d'aliénés ; — cour d'appel ; — tribunal de première instance ; deux justices de paix ; — prison ; — gare où se croisent les lignes de Paris, de Poitiers, d'Angoulême, de Périgueux, de Toulouse, de Clermont-Ferrand ; — sur la Vienne ; — agences consulaires de l'Angleterre, de la Bolivie, de l'Espagne, des États-Unis de l'Amérique du Nord ; — était autrefois capitale de la province du Limousin ; dépendait du parlement de Bordeaux ; avait généralité, élection, sénéchaussée, présidial, prévôté, justice royale.

Limoges est une grande et ancienne ville, située en amphithéâtre sur une colline de la rive droite de la Vienne, qu'on y traverse sur trois Ponts, dont deux datent du Moyen-Age ; le troisième, de 1832, est remarquable par son élévation au-dessus de l'eau et par le choix des matériaux.

Il est impossible d'indiquer d'une manière exacte ce qu'était Limoges avant la conquête romaine.

César parle du peuple et non de la ville de Lémovices.

Limoges fut une des soixante cités qui, selon le témoignage de Strabon, élevèrent un Autel à Auguste, près de Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône, et qui obtinrent la permission de prendre le nom de ce prince.

Cette ville garda son appellation d'*Augustoritum* jusqu'à la fin du IV^e siècle.

Elle est appelée *Civitas Lemovicum*, ou *Lemovices*, dans la *Notitia Imperii*.

Sous les premiers empereurs, Limoges devint la résidence d'un proconsul romain, et s'embellit d'un grand nombre de Monuments, notamment un Théâtre, un Amphithéâtre, des Temples, des Palais.

Sous Domitien, Limoges perdit la recette des impôts et la plupart de ses privilèges.

Incorporée à l'Aquitaine, la ville suivit le sort de cette province.

Elle passa successivement des Romains aux Wisigoths, aux rois francs de la première Race et aux ducs d'Aquitaine.

C'est à Limoges que les ducs de cette province étaient proclamés.

Besly, dans son histoire des comtes du Poitou, décrit, d'après un ancien manuscrit, le cérémonial curieux qui s'observait à cette occasion.

La ville de Limoges fut brûlée par les Normands en 846.

Louis-le-Jeune s'y arrêta, en 1137, en allant à Bordeaux épouser Éléonore de Guyenne, qui apportait en dot, outre d'autres provinces, le Limousin.

Mais, lors du divorce d'Éléonore, Limoges et le Limousin devinrent l'apanage de Henri Plantagenet, qui, quelque temps après, était roi d'Angleterre.

Pendant la guerre de Cent-Ans, la cité de Limoges, qui avait été livrée aux Français par l'évêque et les habitants, fut assiégée en 1370 par le prince de Galles.

Celui-ci avait toujours donné à cette population des marques particulières de sa faveur; il jura par l'âme de son père qu'il punirait leur ingratitude ou périrait dans l'entreprise.

« Quand la plus grande partie de ses gens furent venus, on les nombra à douze cents lances, chevaliers et écuyers, mille archers et trois mille hommes de pied.

« Si se départirent de la ville de Cognac, et tinrent les champs, et commença tout le pays à frémir contre eux.

« Dès lors ne pouvoit le prince chevaucher; mais se faisoit mener et charrier en litière par grand'ordonnance.

« Si prirent le chemin de Limosin pour venir devant Limoges; et tant exploitèrent les Anglois qu'ils y parvinrent.

« Si se logèrent tantôt et tout autour, et jura le prince que jamais il ne s'en partiroit, si l'auroit-il à sa volonté.

« L'évêque du lieu et les bourgeois de la ville sentoient bien qu'ils s'estoient trop faits et qu'ils avoient grandement courroucé le prince, de quoi ils se repentoient moult; et si n'y pouvoient remédier, car ils n'estoient mie seigneur ni maîtres de leur cité.

« Messire Jean de Villemur, messire Hugues de La Roche et Roger de Beaufort, qui la gardoient, et qui, capitaines, en estoient, reconfortoient grandement les gens de la ville, quand esbahir les véoient, et disoient: Seigneurs, ne vous effrayez de rien, nous sommes forts et gens assez pour nous tenir contre la puissance du prince; par assaut ne nous peut-il prendre ni grever, car nous sommes bien pourvus d'artillerie.

« Environ un mois, non plus, fut le prince de Galles devant la cité de Limoges; et oncques n'y fit assaillir ni escarmoucher, mais toujours embesogner de mine.

« Quand les mineurs furent au-dessus de leur mine et ouvrage, ils dirent au prince : Monseigneur, nous ferons renverser quand il vous plaira un grand pan de mur dedans les fossés, par quoi vous entrez dedans la cité tout à votre aise sans danger.

« Ces paroles plurent grandement au prince :

« Oil, dit-il, je vueil que demain à l'heure de prime votre ouvrage se montre.

« Lors boutèrent ces mineurs le feu en leur mine

« Au lendemain renversa un grand pan de mur, qui remplit les fossés à cet endroit où il estoit chu.

« Tout ce virent les Anglois volontiers; et estoient tous armés et ordonnés sur les champs pour entrer en la ville.

« Ceux de pied y pouvoient bien entrer par là tout à leur aise, et y entrèrent et coururent à la porte et coupèrent les fléaux, et l'abattirent par terre, et toutes les barrières aussi; car il n'y avoit point de défense.

« Et fut tout ce fait si soudainement que les gens de la ville ne s'en donnèrent de garde.

« Et puis entrèrent pillards à pied qui estoient tous appareillés de mal faire et de courir la ville, et de occire hommes et femmes et enfants; et ainsi leur estoit-il commandé.

« Là eut grand pitié; car hommes, femmes et enfants se jetoient à genoux devant le prince, et criaient : Mercy, gentil sire !

« Mais il estoit si enflammé d'ardeur que point n'y entendoit : ni nul ni nulle n'estoit ouïe, mais tous mis à l'épée quant que on trouvoit et rencontroit, ceux et celles qui point coupables n'en estoient.

« Ni je ne sais comme ils n'avoient pitié des pauvres gens qui n'estoient mie taillés de faire nulle trahison.

« Il n'est si dur cœur que s'il fut adonc en la cité de Limoges, et il lui souvint de Dieu, qui n'en plorât tendrement au grand meschef qui y estoit; car plus de trois mille personnes, hommes et femmes et enfants, y furent délivrés et décollés cette journée.

« Dieu en ait les âmes; car ils furent bien martyrs. »

Les trois chevaliers français qui commandaient la garnison, résolu de vendre chèrement leur vie, provoquèrent Lancastré et Cambridge, frères du prince de Galles, et Pembroke, son beau-frère.

Le prince, qui, de sa litière, était spectateur du combat, fut si ravi des prouesses des deux partis, qu'il offrit par une proclamation la vie et la liberté de se racheter à ceux des habitants qui voudraient se rendre.

Ceux qui survivaient acceptèrent cette grâce.

La ville fut pillée et réduite en cendres.

Limoges, depuis le règne de Charles VII, put heureusement échapper aux désastres de la guerre.

Au xvi^e siècle, la ville eut un moment à craindre les troubles religieux.

« L'hérésie luthérienne, ayant pris peu à peu à Limoges. causa cette année 1560, lit-on dans les *Chroniques Limousines*, grande division dans la ville par le renversement des croix qui estoient autour de la ville et des images.

« Les protestants coupèrent la tête à l'image de la Vierge et la portèrent sur le pilori de la place publique des Bancs, où l'on exécutoit les malfaiteurs. »

« En 1560, lit-on dans les *Livres de comptes de la confrérie du Saint-Sacrement*, tant par la grâce de Dieu et prières de notre saint patron saint Martial, que aussi la police des bons citoyens et même ment par défense du moyen populaire, la ville fut préservée de toutes machinations, conjurations et trahisons des nouveaux religieux, car lesdits bons citoyens se mirent en armes et fermèrent toutes les portes, fors une seule chacun jour à la garde de laquelle il y avoit trois ou quatre cantons en armes chacun jour, et autant de nuit sur les murs des tours de la ville pour faire le guet, depuis quinze jours environ après Pâques jusques à vendanges qu'ils en ouvrirent deux chacun jour. »

En 1564, Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, vint à Limoges et fit prêcher son ministre dans la Chaire du prédicateur de Saint-Martial, au grand scandale des fervents Catholiques qui, néanmoins, n'osèrent pas s'y opposer.

A l'approche du duc de Deux-Ponts (1569), les consuls appelèrent le duc d'Anjou.

La reine-mère vint à Limoges avec les cardinaux de Lorraine et de Bourbon.

« A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, lit-on dans le *Registre consulaire*, il fut mis en délibération par les consuls de pourvoir à la sûreté de la ville pour empêcher toute surprise par les ennemis extérieurs et intérieurs, si aucuns y en avoit.

« Pour cet effet, huit centeniers furent élus pour prendre les armes et ranger tout le reste des habitants par huit cantons sous leur conduite et gouvernement.

« Fut aussi résolu de stipendier trente soldats qui suivroient Gabriel Raymond, capitaine de la ville, pour attendre la nuit aux lieux les plus dangereux des murs d'icelle.

« L'ordre, l'exécution, le commandement du tout estoit réservé aux consuls pour employer les centeniers et leurs gens à la garde des murailles, ainsi qu'ils verroient estre expédient pour les affaires de la ville.

« Cependant fut arrêté envoyer au roi pour savoir son intention, afin que Sa Majesté connût que les habitants estoient en bonne délibération à suivre exactement sa volonté extérieure et intérieure...

« Par ce moyen, on retarda l'exécution des massacres qu'aucuns avoient préparés et entrepris, et presque commencés en ladite ville. »

Trois pouvoirs se partageaient l'administration de Limoges : l'évêque, le vicomte et les consuls.

Saint Martial, apôtre du Limousin, premier évêque de la ville, compta un grand nombre de prosélytes dévoués, et parmi eux Aurelianus et Austriclianus, qui furent honorés d'une Sépulture commune avec leur maître, mais dans des Cercueils séparés.

L'évêché et l'Abbaye de Saint-Martial possédèrent à Limoges une autorité temporelle assez étendue.

La date de l'origine de la vicomté est incertaine.

Foucher, Fulcherius ou Fulcardus, était vicomte de Limoges vers la fin du 1^{er} siècle.

Après lui vinrent Edelbert, Hildegaire (vers 914), Renaud (vers 959), Girard ou Géraud (963), Gui I^{er} (1000), Adhémar ou Aimar I^{er} (1025), Gui II (1036), Adhémar II (1052), Adhémar III le Barbu (1090), associé avec son fils aîné, Gui III le Corbeau, Adhémar IV, Gui IV, fils d'Archambaud le Barbu, vicomte de Comborn, Brussinende, fils d'Adhémar III (1139), Adhémar V (1148), Gui V (1199), Gui VI le Preux (1230).

La vicomté de Limoges fut alors portée dans la maison de Bretagne, par les mariages de Gui-le-Preux et d'Arthur de Bretagne qui eurent pour fils Jean de Bretagne et Gui VII, vicomte de Limoges (1314).

En 1455, Françoise de Blois, en épousant Alain-le-Grand, sire d'Albret, porta dans cette maison le Périgord et le Limousin.

« C'est par l'avènement de Henri IV, lit-on dans l'*Etat de la France*, que le domaine de Limoges a été uni à la couronne, si toutefois cette union a été possible après les déclarations réitérées de ce monarque, et particulièrement celle du 27 juillet 1602, par où il fait connaître qu'il entend tenir ce domaine comme son patrimoine maternel, sans aucun rapport avec les biens de sa couronne.

« En conséquence de cette déclaration, il a fait dans la suite des aliénations si nombreuses de son domaine de Limoges, qu'il ne lui demeura que les droits de féodalité et de mouvance.

« Louis XIV a prétendu revenir contre ces aliénations, sur le fondement qu'il n'est pas au pouvoir des rois de contrevenir au principe commun que leur domaine patrimonial s'unit *ipso facto* à celui de la couronne quand ils y parviennent, qu'il n'en peut plus être aliéné qu'à la faculté de rachat perpétuel. »

L'origine du consulat est assez ancienne :

« Certain temps après que les Normands eurent cessé de courir le royaume de France (960), disent les *Chroniques Limousines*, ceux qui commencèrent d'édifler près l'abbaye de Saint-Martial, sur les ruines et cendres de Limoges, se voyant multipliés en nombre, reprirent leur communauté et élurent consuls à l'ancienne manière pour la police de la ville, établissant officiers à exercer la justice. »

Les consuls rendaient compte de leur gestion au bout de l'année, et ne pouvaient être réélus qu'après cinq ans.

Celui qui avait un procès avec la commune ne pouvait être consul.

Deux frères ou deux personnes habitant ensemble ne pouvaient être promus à la fois aux fonctions consulaires.

Les consuls prêtaient serment en entrant en charge.

Au mois de janvier 1421, Charles VII, alors dauphin, accorda aux consuls de Limoges le privilège de pouvoir posséder des fiefs nobles.

L'administration communale, un instant altérée dans sa forme par Louis XI, en 1470, fut rétablie par Charles VIII « en sa première forme et liberté (1484) ».

Charles IX s'attribua la nomination de 12 consuls choisis parmi 24 candidats que devait présenter la commune (1563).

L'année suivante fut institué le tribunal consulaire, judicature de la Bourse commune des marchands.

Ce tribunal, composé d'un juge et de deux consuls, avait connaissance « des causes provenant pour le fait de marchandises entre marchands ».

Limoges dut bientôt acheter la confirmation de ses privilèges.

On en conserve un reçu de 212 livres 10 sols tournois, donné à Toulouse le 13 mars 1565.

Henri IV, dans son œuvre d'organisation monarchique, ne respecta point les vieilles libertés communales.

Un arrêt du mois d'août 1602 porta une grave atteinte aux franchises de Limoges en n'admettant plus que 6 consuls seulement qui devaient être pris dans une classe privilégiée et soumis à la nomination de 100 électeurs désignés par les cantons.

Ce dur remède ne guérit pas le mal.

Un nouvel arrêt du conseil (20 novembre 1648) confirma le règlement de 1602, ordonna

qu'il serait annuellement procédé à la nomination des prud'hommes par les consuls qui sortiraient de charge le 6 décembre; que ces prud'hommes seraient choisis également des 10 cantons de la ville, bourgeois et marchands d'icelle cotisables aux tailles, non sujets à la police, ni officiers de Sa Majesté, ni parents desdits consuls jusqu'au troisième degré; que, depuis leur nomination signifiée, ils ne pourraient sortir de la ville que pour cause légitime; auquel cas il en serait substitué d'autres pour être procédé par eux à la nomination des nouveaux consuls le lendemain, 7 décembre avant midi, sans pouvoir nommer aucun officier du siège présidial ou du bureau des finances.

En outre, les consuls des dix dernières années devaient rendre compte de leur gestion par-devant les consuls qui seraient élus à la date précitée.

Pour cette fois seulement, il serait fait une assemblée générale des bourgeois de la ville, de la quantité portée par le règlement, pour y être procédé, par la pluralité des voix, à la nomination des prud'hommes de 10 cantons, au nombre de 100, à l'effet d'élire des consuls de cette année.

L'arrêt du conseil resta sans effet.

C'est du moins ce qu'indique la requête présentée au roi par Fr. Paignon, sieur de Brie, procureur de Sa Majesté en la sénéchaussée et vice-sénéchaussée du Limousin.

En 1677, les consuls demandèrent et obtinrent la confirmation des privilèges que Charles VII leur avait accordés.

« Il y va, disaient-ils dans leur requête, du service et de l'intérêt de Sa Majesté de confirmer le privilège à ladite ville, afin d'obliger les officiers d'entrer dans le consulat, qui sans cela y pourroient être difficilement engagés, n'ayant en cette qualité de consuls ni police ni aucune juridiction: étant, au contraire, obligés à la collecte des deniers de Sa Majesté, dont ils sont responsables et dont le recouvrement seroit peut-être plus difficile s'il n'y a au nombre des consuls quelque personne d'autorité.

« Et on a vu dans les derniers mouvements du royaume de quelle conséquence il estoit d'y avoir des personnes accréditées, et que sans cela il eût été bien malaisé de s'opposer, comme l'on fit avec succès, aux desseins et aux pratiques des ennemis de l'État, qui estoient pour lors dans le voisinage. »

Sur le rapport de Colbert, Louis XIV confirma les consuls de Limoges, leurs veuves et enfants, en tous leurs droits, privilèges et exemptions, et les déchargea du paiement des taxes sur eux faites ou à faire pour raison des biens et droits nobles qu'ils possèdent, franc-alleu et franche bourgeoisie.

« Et néanmoins, attendu les présentes dépenses de la guerre, ordonne Sa Majesté qu'il sera payé par les consuls du présent en charge, pour les habitants et commune de la ville de Limoges; la somme de seize mille livres, et permet Sa Majesté auxdits consuls d'emprunter ladite somme et au paiement des principal et intérêts d'affecter les deniers d'octroi et patrimoniaux de la ville (16 janvier 1677). »

On voit, d'après cet arrêt, que les officiers du roi avaient continué à envahir les fonctions municipales.

« La ville de Limoges, écrivait, en 1698, l'intendant de la généralité dans son rapport au duc de Bourgogne, est gouvernée par six consuls qui demeurent deux ans en charge, et sont néanmoins renouvelés tous les ans au nombre de trois.

« Ils doivent être choisis dans le corps des officiers, des bourgeois et des marchands, c'est-à-dire qu'il y en a toujours deux de chacun de ces trois ordres.

« Ils sont chargés, selon l'usage du Limousin, de la collecte des tailles et de toutes les impositions ordinaires. »

Au mois de janvier 1703, Louis XIV abolit les élections et créa des consuls en titre d'office dans chaque Hôtel-de-Ville du royaume, avec défense aux communautés de faire à l'avenir aucune élection que ces charges n'eussent été levées.

Mais il ne se présenta aucun acquéreur pour la charge du maire perpétuel.

« Sa Majesté, par une déclaration du mois de juin 1704, laissa la liberté aux habitants des villes de choisir parmi eux des adjoints en nombre égal aux consuls électifs pour les soulager dans les confections des rôles des tailles et autres charges publiques imposées ou à imposer, et se charger conjointement avec eux des deniers de la collecte. »

Les bourgeois de Limoges, réunis en assemblée générale (19 nov. 1704), déclarèrent d'une commune voix qu'ils portaient trop de respect aux édits et déclarations de Sa Majesté « pour n'y pas obéir aveuglément et déferer aux défenses y contenues, et que, pour marque de leur soumission, ils s'abstiendraient de faire aucune nomination des consuls, jusqu'à ce qu'il plût au roi de les rétablir dans leurs premiers privilèges et remettre les choses en leur état naturel ».

Au XVIII^e siècle, la ville, privée de ses consuls, n'eut plus pour gouverneurs que des magistrats royaux.

Limoges, comme toutes les anciennes villes, a des Rues escarpées et tortueuses dont la plus curieuse était la Rue de la Boucherie, habitée par les bouchers qui forment une corporation puissante et sont presque tous alliés entre eux.

Ses Maisons sont souvent toutes construites en bois à partir du premier étage; plusieurs d'entre elles datent du XIII^e, du XIV^e et du XV^e siècle, et, parmi les plus modernes, on montre celles où sont nés d'Agusseau, Jourdan, Vergniaud et Bugeaud.

L'incendie qui, en 1864, détruisit une partie de la ville, a eu du moins ce résultat de doter la ville d'un Quartier neuf; depuis, elle s'est bien embellie: des Quartiers entiers ont été reconstruits et, aux abords de la ville, sur les Promenades, s'élèvent aujourd'hui de belles et agréables Habitations.

La Cathédrale, dédiée à saint Étienne, a été élevée de 1273 à 1554; c'est dire que l'on y rencontre plusieurs styles. Elle mérite l'attention des visiteurs. Son Jubé, élevé en 1533, est fort élégant, et, depuis que l'on a terminé les travées qui relient le Clocher au reste de l'Édifice, elle est une des plus belles Cathédrales du centre de la France.

Parmi les autres Églises, citons celle de Saint-Pierre-du-Queyroix, bâtie au XIII^e siècle sur l'emplacement d'une Église du VI^e siècle; la Façade est du XVI^e siècle; le Clocher, du XIII^e siècle, construit dans d'excellentes proportions, est le prototype des Clochers limousins, carrés à la base et octogones à partir du premier étage.

L'Église Saint-Michel-des-Lions, du XIV^e siècle, se distingue par une architecture hardie et légère; le Clocher haut de 55 mètres, bâti en 1383, est surmonté d'une boule ridicule.

L'Église Sainte-Marie, du XIII^e siècle, est l'ancienne Église des Jacobins.

Une belle Croix monolithe du XV^e siècle est à l'entrée de la Chapelle de Saint-Aurélien.

Dans la banlieue, se trouve une jolie Église ogivale moderne dédiée à saint Martial.

Parmi les Édifices publics, on remarque: l'Évêché, un des plus beaux de France; le nouvel Hôtel du commandant militaire, près du Lycée et du petit Collège; le Palais de Justice; l'Hôpital général; le nouvel Hôtel-de-Ville; le Théâtre, bâti sur l'emplacement de l'antique Collège de Saint-Martial; la Bibliothèque, riche de 25,000 volumes; l'École nationale d'art décoratif; le Musée national; les Casernes, qui occupent d'anciens Édifices religieux.

Les principales Promenades sont : le Champ de Juillet, qui sert aussi de champ de manœuvre et de champ de foire pour les chevaux; le Jardin de la Place d'Orsay, sur l'emplacement de l'ancien Amphithéâtre de Limoges; la Place Jourdan, au milieu de laquelle se trouve la Statue du maréchal. D'autres Statues ont été élevées à Gay-Lussac et à Denis Dussoubs.

Limoges, surtout dès le temps de la domination romaine et au Moyen-Age, fut une cité riche, industrielle et commerçante.

Au xv^e siècle, le négoce des marchands limousins avait pris tant d'accroissement et leur réputation de probité était si répandue que Louis XI, voulant vivifier le commerce de la ville d'Arras, fit venir dans cette ville des négociants de Limoges, André Roger et Élie Disnematin.

Aujourd'hui, sa situation, à la jonction de 6 grandes Routes et d'autant de Voies ferrées, lui assure une réelle importance commerciale et en fait l'entrepôt du centre de la France entre Bordeaux et Lyon.

Nous avons dit que la principale industrie de la ville est la fabrication de la porcelaine.

Elle possède des minoteries, des brasseries, des distilleries, des imprimeries avec dix-sept journaux, des tanneries, corroiries et peausseries, des filatures de laine, des scieries, des tonnelleries et boisselleries, des fours à chaux, des carrières et usines à kaolin, des fonderies, des ateliers de construction, des usines à électricité et à gaz, des fabriques de chocolat, de liqueurs, de féculé, de vinaigre, de bouchons, de cardes, de carrelages, de carton, de cartonnage, de casquettes, de chapeaux, de chaussures, de couvertures, de draps, de droguets, de faïence, de flanelles, d'ouate, de papier, de papier à cigarette, de papier peint, de plâtre, de poterie, de savon, de soufflets, de voitures.

Signalons : à *Couzeix*, des Tombelles, une Église du xi^e siècle, le Champ de courses de Limoges; au *Palais*, le beau Viaduc du Chemin de fer; à *Panazol*, le Donjon de Quintaine, du xiv^e siècle; dans les deux cantons, plusieurs Châteaux et Villas.

Limoges est la patrie de plusieurs hommes célèbres, tels que Jean Dorat, poète du xvi^e siècle; les célèbres émailleurs du xv^e siècle, et notamment Léonard Limosin; le lieutenant de police La Reynie, à qui Paris dut le premier éclairage de ses rues; l'orateur Vergniaud; le botaniste Ventenat; les maréchaux Jourdan et Bugeaud; le chancelier d'Aguesseau; l'historien Nadaud; l'oratorien Tabaraud.

Les armes de Limoges sont : *de gueules, au chef de saint Martial de carnation, orné à l'antique d'or, ombré de sable, entre deux lettres gothiques d'or S et M; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Solignac — (*Soliniacum*). — Ville de 1 270 habitants; perception des finances, bureau des postes; à 12 kilomètres Sud de Limoges.

Cette ancienne petite ville doit son origine à une Abbaye de Bénédictins, fondée, vers le milieu du vi^e siècle, par saint Éloi, évêque de Noyon et ministre de Dagobert.

Suivant la tradition, saint Éloi fit contribuer le roi à la fondation de son monastère.

« Prince, lui dit-il, je vous demande une grâce; donnez-moi la terre de Solignac, afin que j'en fasse une échelle à l'aide de laquelle, vous et moi, nous puissions monter au ciel. » Dagobert exauça la prière de son ministre.

Le 9 mai 631, l'Église fut dédiée en grande pompe; 22 prélats assistèrent à la cérémonie.

Le Monastère s'enrichit bientôt des bienfaits d'un grand nombre de seigneurs.

Les Sarrasins le pillèrent et le détruisirent au temps de Charles-Martel.

Mais Louis-le-Débonnaire le rétablit entièrement.

En 1619, l'Abbaye passa à la Congrégation de Saint-Maur.

Au commencement du xviii^e siècle, une portion du bâtiment principal fut détruite par un incendie. On reconstruisit la partie occidentale dans un style moderne et d'une belle ordonnance. Le Clocher s'écroura en 1783. On acheva alors la construction de l'Édifice.



Environs de Chalus. — L'étang de la Châteline, près de Bussière-Galant.

Sur les parties les plus élevées du Limousin se trouvent de nombreux étangs, extrêmement pittoresques.

Pendant la Révolution de 1789, le Couvent se transforma en Prison, puis en Hôtel-de-Ville. Plus tard, on y a établi une manufacture de porcelaine.

La façade du Monastère, parfaitement conservée, peut avoir 90 mètres de développement.

L'Église, monument historique, offre intérieurement la forme d'une croix latine sans piliers ni collatéraux. Les Arcades à plein cintre, en saillie sur les parois des murs de la Nef, sont soutenues par des Colonnes dont les Chapiteaux présentent des figures monstrueuses et obscènes. La voûte est formée d'une suite de pendentifs. Les Chapelles font au dehors des saillies circulaires. A l'extérieur, des Arcades à plein cintre décorent les parois, et les figures les plus bizarres forment les métopes. Tout y indique une antiquité très reculée, antérieure au gothique.

Outre sa fabrique de porcelaine, Solignac possède une filature de laine; elle est aussi renommée dans le pays pour ses pâtés de pruneaux. Sur son territoire sont de riches gisements de pétunzé ou terre à porcelaine, et d'amphibolithe.

Aixe-sur-Vienne. — Ville de 3,451 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix.

perception des finances, bureau des postes et télégraphes; station de la ligne de Limoges à Angoulême; au confluent de l'Aixette; à 12 kilomètres Sud-ouest de Limoges.

Cette jolie petite ville est nommée *Axia* dans des manuscrits du ^{xr} siècle.

Il ne reste plus aujourd'hui que l'emplacement et quelques ruines de son ancien Château, situé sur un rocher taillé à pic entre la Vienne et l'Aixette.

Ce Château, célèbre dans les guerres du Moyen-Age, fut assiégé en 1080 par Guillaume III, duc d'Aquitaine.

En 1180, Richard Cœur-de-Lion prit le Château et la ville d'Aixe, défendus par une garnison de 1,200 Basques; il fit égorger et noyer un grand nombre des défenseurs et crever les yeux à 80 d'entre eux.

En 1206, Gui III, vicomte de Limoges, fit rebâtir le Château pour s'y défendre contre le roi Jean-sans-Terre, qui s'en rendit maître en 1214.

En 1266, les habitants d'Aixe assiégèrent le Château, soulevés par les exactions d'Aymard de Maumont et de ses deux frères, qui l'occupaient pour la vicomtesse Marguerite de Bourgogne. Cette princesse, qui en faisait sa résidence, fit battre, à Aixe, en 1270, une monnaie, dite barbarine, que les bourgeois de Limoges refusèrent de recevoir. Une guerre s'ensuivit entre les gens de la vicomtesse et ceux de Limoges.

En 1274, le Château et la ville furent encore assiégés par Guillaume de Valence, sénéchal d'Édouard, roi d'Angleterre.

En 1569, les troupes Catholiques du duc d'Anjou brûlèrent le Faubourg Outre-Vienne, et prirent, peu de temps après, la ville qui était au pouvoir des Protestants.

Près de cette ville se trouvait l'ancienne Abbaye de Tarn.

A un kilomètre et demi d'Aixe, dans la jolie Vallée de l'Aurance, se dresse la Chapelle moderne d'Arliquet, lieu de Pèlerinage.

Les établissements industriels d'Aixe et de son canton sont des minoteries, des distilleries, des huileries, des tanneries et mégisseries, des tonnelleres, des tuileries et briqueteries, des filatures de laine, des fabriques de draps, de papier, d'émail et de pâte pour porcelaine, de balances.

C'est au château de Barry, près d'Aixe, que naquit le poète académicien Beauport de Sainte-Aulaire.

Ambazac. — Ville de 3,545 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes; station de la ligne de Paris à Limoges; sur un affluent du Taurion; à 22 kilomètres Nord-est de Limoges.

L'Église d'Ambazac possède une magnifique Châsse byzantine, revêtue d'or et de pierres, où la richesse des dessins le dispute à l'éclat de l'émail. On y trouve une précieuse dalmatique de soie donnée à saint Étienne de Muret par l'impératrice Mathilde, femme de l'empereur Henri V.

Ces œuvres d'art si remarquables viennent de la célèbre Abbaye de Grandmont, dont on voit les ruines sur le territoire de la commune de Saint-Sylvestre, et qui fut fondée par saint Étienne de Muret, né en Auvergne, fils du comte de Thiers.

D'après une légende dont les détails sont pleins de fraîcheur et de poésie, les Moines d'Ambazac, avertis de la mort de saint Étienne de Muret par une révélation faite à un enfant malade, se rendirent en procession au Monastère de Muret pour assister à ses funérailles.

Le Couvent fut alors transporté à Grandmont, qui lui a donné son nom.

Ambazac et son canton n'ont d'autres établissements industriels que des moulins, une fabrique de papier, une usine à matières premières pour la chapellerie.

Châteauneuf. — Bourg de 1,856 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes; station de la ligne de Limoges à Clermont-Ferrand; sur la Combade; à 38 kilomètres Sud-est de Limoges.

Près de ce bourg, que l'on appelle Châteauneuf-la-Forêt pour le distinguer des autres du même nom, on voit un Camp romain.

Des moulins, une fonderie, une fabrique de papier, constituent l'industrie du bourg et de son canton, qui sont presque entièrement agricoles.

Eymoutiers. — Ville de 4,089 habitants; chef-lieu de canton; collège communal; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes, établissement hospitalier; station de la ligne de Limoges à Clermont; sur la Vienne; à 46 kilomètres Sud-est de Limoges.

Cette petite ville est située sur la rive gauche de la Vienne, qu'on y traverse sur trois Ponts.

Elle doit son origine à un solitaire nommé Psalmet, *Psalmodius*, né dans la Grande-Bretagne et contemporain de saint Grégoire-le-Grand, qui se choisit un Ermitage dans une épaisse Forêt près d'Ahent et sur la Sépulture duquel s'éleva le Moutier d'Ahent, Eymoutiers.

La ville fut détruite par les Anglais, puis rebâtie par ordre de Charles VI, et fut munie de cinq grosses Tours, de Quatre Portes, de Murailles et de Fossés.

Elle souffrit beaucoup des guerres de Religion.

Les Ligueurs, qui s'en étaient rendus maîtres, en furent chassés en 1590.

L'Église est une ancienne Collégiale; son chapitre se composait d'un prévôt et de treize chanoines. Cette Église est formée de deux parties distinctes: le Clocher, la Nef, le Transept, en style plein cintre du x^e siècle; le Chœur, le Sanctuaire, les deux Chapelles latérales de l'Est, qui accusent l'architecture de la deuxième moitié du xv^e siècle.

Les Vitraux, qui ornent cette dernière partie, sont fort remarquables, datent de la même époque, et portent les armoiries du chapitre.

On trouve, à Eymoutiers et dans le canton, des moulins, une distillerie, des tanneries, une filature, des fabriques de biscuits, de droguets, de papier.

Les environs d'Eymoutiers offrent de fort beaux sites.

Les armoiries du chapitre d'Eymoutiers étaient: *d'argent, à trois fleurs de lis d'or, avec trois trèfles en chef.*

Laurière. — Bourg de 1,378 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes; à 38 kilomètres Nord-est de Limoges.

Il y a, dans l'Église, un Reliquaire ciselé provenant de l'Abbaye de Grandmont.

Le canton, surtout agricole, exploite les carrières de granit, tire quelque mouvement de la gare de bifurcation de Saint-Sulpice-Laurière, et offre de magnifiques points de vue.

Signalons: à *Bersac*, le Viaduc de Rochelle par où le Chemin de fer franchit la Gar-tempe; à *Saint-Léger-la-Montagne*, un Pèlerinage très fréquenté.

Nieul. — Bourg de 1,018 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes; station de la ligne de Limoges à Poitiers; sur la Glane; à 14 kilomètres Nord-ouest de Limoges.

Le canton, agricole, ne possède qu'un petit nombre de moulins et de filatures.

Notons: à *Peyrihac*, la Ferme-École de Chavaignac; à *Saint-Gence*, des Tombelles.

C'est à *Chaptelat* que naquit, en 588, saint Éloi, ministre de Dagobert 1^{er}, fondateur de l'Abbaye de Solignac, fondateur de l'école d'orfèvrerie du Limousin, mort, en 659, évêque de Noyon et de Tournai.

Pierre-Buffière — (*Petra-Bufferia*). — Ville de 971 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix; perception des finances, bureau des postes et télégraphes, comice agricole; station de la ligne de Limoges à Toulouse; à 20 kilomètres Sud-est de Limoges.

Cette petite ville est bâtie sur le penchant d'un Coteau qui domine la Vallée de la Briance. On y voit les ruines d'un ancien Château-Fort dont il est fait mention dès 1183.

Pierre-Buffière disputait à Lastours le titre de première baronnie du Limousin.

Cette baronnie, qui était un apanage des vicomtes de Limoges, a été possédée jusqu'en 1626 par des seigneurs du nom de Pierre-Buffière.

La fille du dernier seigneur porta, dans la maison de Sauvebœuf, cette terre, qui passa ensuite dans la maison de Mirabeau, à qui elle appartenait en 1789.

Sauf un moulin, une filature, une fabrique de drap et une porcelainerie, le canton s'adonne à l'agriculture et à l'élevage.

Mentionnons : à *Eyjeaux*, un Tumulus, un Camp romain; à *Saint-Paul*, une Tombelle.

Pierre-Buffière est la patrie du célèbre chirurgien Dupuytren, dont la Statue décore une Place de la ville.

Les armes de Pierre-Buffière, sont : *de sable, au lion d'or*.

Saint-Jean-Ligoure. — Bourg de 1,080 habitants; à 16 kilomètres Sud de Limoges.

De cette commune dépend le petit hameau de *Chalusset*, situé au confluent de la Ligoure et de la Briance, et qui possède les ruines d'un des plus curieux Châteaux du Limousin.

Au XIII^e siècle, ce Château appartenait à la vicomtesse Marguerite, qui le vendit, en 1273, à Gérald de Maumont.

Les Anglais l'occupèrent longtemps, et, de là, ils se répandaient dans le Limousin, l'Auvergne et le Bourbonnais, pour y commettre leurs exactions.

C'est encore de ce poste que partit, en 1387, la compagnie d'Aventuriers qui surprit la ville de Montferrand.

Les Anglais en furent chassés par les habitants de Limoges, avec l'aide du connétable de Sancerre.

Pendant les guerres de Religion, F. de Maumont, seigneur de Saint-Vic, en releva les Murailles abattues (1574); puis, sous prétexte de tenir la place pour les Réformés, il se mit à piller les villages voisins et à rançonner les voyageurs. Les habitants de Limoges marchèrent contre lui sous la conduite du capitaine Vouzelle. Comme il continuait ses déprédations, les bourgeois du pays formèrent une ligue. Les habitants de Saint-Léonard, de Solignac, d'Eymoutiers, se réunirent à ceux de Limoges pour détruire ce repaire de brigands. Le Château, investi de tous côtés, se rendit au bout de cinq jours, et fut démoli presque entièrement (1577).

Les ruines couvrent un espace considérable. Du haut d'une roche sauvage, dont deux ruisseaux baignent le pied, les vieilles Tours semblent menacer encore la campagne.

Le Château proprement dit, compris entre la Ligoure au Nord-ouest et la Briance au Sud-est, avait la forme d'un trapèze. Aux quatre angles s'élevaient quatre Tours principales. On ne voit de Fossés qu'au Sud-ouest. Les autres côtés étaient suffisamment défendus par les pentes rapides de la montagne.

On reconnaît, au milieu des décombres, une Cour d'entrée qui s'élargit en avançant; deux Salles assez grandes sur les deux côtés de la Cour; au centre, une Tour pentagonale très élevée; au pied de cette Tour, une vaste Place-d'Armes; enfin deux Salles du côté de la Briance. Des Piliers gothiques à joints alternatifs soutiennent des Voûtes en ogives encore bien conservées.

Saint-Léonard. — Ville de 5,985 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes, école primaire supérieure de garçons, établissement hospitalier; station de la ligne de Limoges à Clermont-Ferrand; sur la Vienne; à 22 kilomètres Est de Limoges.

Saint-Léonard est une ville ancienne dont la tradition, fort incertaine d'ailleurs, rapporte la fondation au temps de Clovis.

Au Moyen-Age, Saint-Léonard avait un Château-Fort qui fut plusieurs fois assiégé par les Anglais. Dès le xiv^e siècle, il n'en restait que des ruines. Les habitants obtinrent de Charles VII, en 1423, la permission d'en enlever les matériaux pour fortifier la ville.

L'Église actuelle appartenait à un Monastère, connu, dès 541, sous le nom de *Nobilium*, dans les Annales ecclésiastiques de France, qui fut converti en Collégiale.

Au $xvii^e$ siècle, le chapitre se composait d'un prieur commendataire, de dix chanoines et de huit vicaires; d'abord régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, il fut ensuite mi-partie de séculiers et de réguliers.

L'Église, rangée au nombre des monuments historiques, est d'un style remarquable. Le Clocher, dont la construction rappelle celui de Saint-Martial de Limoges, présente des Frontons aigus et des Arcades à plein cintre, soutenus par de lourds Piliers. La masse entière repose sur deux murs latéraux et sur six Colonnes dont les Chapiteaux sont bizarrement et grossièrement sculptés.

La ville, bâtie au sommet d'un mamelon qui domine la Vienne et le petit ruisseau du Tarn, a pour Faubourg un village industriel qu'on nomme *Le Pont-de-Noblac*. Il s'étend le long de la Vienne, au bas de la côte. Saint-Léonard possède un Pont du $xiii^e$ siècle. Une élégante Chapelle romane a été récemment construite et placée sous le vocable de saint Martial.

Le Limousin, si riche en sites riants et pittoresques, n'offre guère de paysages aussi charmants que les environs de Saint-Léonard. Des Boulevards qui entourent la ville, la vue domine de tous côtés de vertes prairies tachetées de roches grises ou rayées de blanc par les flots clairs de la Vienne. Le voyageur qui vient de Bourgneuf aime à reposer ses regards sur ces tableaux moins sévères et plus variés que ceux de la Marche.

Saint-Léonard possède des minoteries, une brasserie, une distillerie, des filatures de laine, des tanneries, des fabriques de chapeaux, de chaussures, de papier, de porcelaine, de chaudronnerie.

Signalons : à *Eybouleuf*, un Dolmen; à *Saint-Denis-des-Murs*, un Camp romain.

Saint-Léonard est la patrie du célèbre chimiste Gay-Lussac.

ARRONDISSEMENT DE BELLAC

BELLAC — (lat. N. $46^{\circ} 7' 23''$; — long. O. $1^{\circ} 17' 28''$; — alt. 242 m.; — à 365 kilom. S.-O. de Paris par la route; à 403 par la voie ferrée; à 40 kilom. N.-O. de Limoges) — (*Bellacum*). — Ville de 4,520 habitants; — chef-lieu d'arrondissement et de canton; sous-préfecture; conseil d'arrondissement; circonscription électorale; — portion principale du 138^e régiment d'infanterie; hôpital mixte; annexe de dépôt de remonte; — inspection primaire; école primaire supérieure; — comice agricole; — bureau des postes et télégraphes; — recette particulière

des finances; — conservation des hypothèques; — établissement hospitalier; — tribunal de première instance; justice de paix; prison; — station de la ligne de Limoges à Poitiers; sur le Vincou.

Bellac, qui s'élève, à la jonction de trois Vallées, sur le flanc d'un coteau rapide, près de la rive droite du Vincou et de son confluent avec la Basine, a une origine assez obscure, mais antérieure au x^e siècle.

Lorsque Boson I^{er}, le vieux comte de la Marche, y fit construire un Château-Fort, c'était déjà une place importante.

En 995, Guillaume-le-Grand, dit Fier-à-Bras, comte d'Aquitaine, l'assiégea vainement. En 1591, les Ligueurs furent également repoussés après plusieurs assauts.

Pendant les troubles de la Fronde, les troupes du parti des princes, sous les ordres du duc de Longueville, n'obtinrent pas plus de succès.

Avant la Révolution, Bellac était la capitale de la Basse-Marche, province bornée : à l'Est, par la Haute-Marche; à l'Ouest, par l'Angoumois et partie du Poitou; au Nord, par le Berry et une autre partie du Poitou; au Sud, par le Limousin.

Cette province fut unie à la Couronne sous le règne de Philippe-le-Bel, par donation de Gui de Lusignan, comte d'Angoulême (1307).

Aussitôt après, elle fut assignée en apanage à Charles III, qui, parvenu au trône, la donna, en 1327, à Louis I^{er}, duc de Bourbon.

Jacques I^{er}, troisième fils de ce prince, qui eut en partage le comté de la Marche, fut tué par les Jacques à Brignais, en 1361.

Son fils, Jean, comte de la Marche, épousa l'héritière de Vendôme.

Le fils aîné de celui-ci, Jean II, eut pour fille Éléonore, qui porta le comté de la Marche à Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, et devint mère de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche, exécuté en 1477.

Louis XI confisqua les biens du duc, et donna la Marche à son gendre, Pierre de Beaujeu, dont la fille, Suzanne, épousa le connétable de Bourbon.

La duchesse d'Angoulême, après la trahison de ce prince, réclama la Marche comme faisant partie de la succession de Bourbon et se la fit adjuger.

Cette province fut enfin réunie à la Couronne en 1531.

Aux environs, près du village de La Borderie, on remarque un Dolmen énorme, bloc de pierre posé horizontalement sur cinq fragments de rocher.

Bellac fabrique des toiles, des draps, des chapeaux, des couvertures, des soufflets; il s'y trouve des tuiles et briqueteries, des tanneries et mégisseries, des fonderies, une usine à gaz, des minoteries, une imprimerie avec un journal.

Les armes de Bellac sont : d'azur, à la tour d'argent crénelée, bâtie au milieu des ondes d'argent, et en chef trois fleurs de lis d'or; — allés : d'argent, à un château de sable, couvert en dos d'âne, flanqué de deux tours et donjonné d'une autre, pavillonnée et girouettée de même, le tout posé sur une rivière d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or, mal ordonnées.

Bessines. — Bourg de 2,688 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes; station de la ligne de Saint-Sulpice-Laurière à Poitiers; sur la Gartempe; à 32 kilomètres Est de Bellac.

Une filature et des fabriques de droguets sont les établissements industriels de ce bourg dont le canton est exclusivement agricole.

Notons : à *Folles*, un Dolmen, une Tombelle; à *Fromental*, un Dolmen.

Châteauponsac. — Ville de 3,994 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes, station de la ligne de Saint-Sulpice-Laurière à Poitiers; sur la Gartempe; à 21 kilomètres Est de Bellac.

Cette ville, qui doit son origine à un Château, est appelée par Adhémar, au ^x^e siècle, *Castellum Potentium*. On voit plusieurs Inscriptions romaines sur les pierres qui font partie de la maçonnerie d'un Pont jeté sur la Gartempe. Sur une pierre située à fleur d'eau dans la première pile en avant à gauche, on lit une Inscription votive : *Pro salute imperatoris Caii*.

L'Église de Châteauponsac, qui est romane, possède un Reliquaire en vermeil couvert d'émaux, de filigranes et de pierres fines, œuvre remarquable du ^{xiii}^e siècle, provenant de l'Abbaye de Grandmont.

Au-dessous de la ville, sur un coteau qui domine la Gartempe, on aperçoit les ruines du Château de Ventenat, construit au ^{xv}^e siècle, Manoir de l'ancienne famille de ce nom.

Près de Châteauponsac, et sur la Route de Bessines, on remarque un Tumulus.

Aux environs encore se trouvent le Roc de l'Étrade, la Motte de la Bussière-Étable, le Souterrain de la Valette. Tout le pays est, d'ailleurs, fort pittoresque.

En 1584, les Calvinistes essayèrent vainement d'assiéger Châteauponsac.

Cette petite ville possède des minoteries et une fabrique de droguets.

Le canton est un pays d'agriculture et d'élevage.

Signalons, à *Saint-Amand-Magnazeix*, une Lanterne des Morts.

Les armes de Châteauponsac sont : d'azur, à la fasce d'argent.

Rancon. — Bourg de 1,849 habitants; bureau des postes et télégraphes; sur la Gartempe; à 12 kilomètres Est de Bellac.

Il y a, sur le Portail d'une Maison qui appartenait autrefois à l'Abbaye de Grandmont, une Inscription romaine, qui, d'après l'abbé Legros, révèle le nom et l'existence d'une peuplade gauloise existant en ce lieu et soumise aux Romains.

On a pensé, d'après cette Inscription, que Rancon s'appelait *Andecamulum*. *Camulus* était un surnom donné par les Gaulois au dieu Mars, comme le prouve une Inscription rapportée par Gruter. *Ande*, suivant l'abbé Lebeuf, est une épithète qui signifiait *victorieux*.

Une autre Inscription romaine se lit sur une pierre qui sert de support à un des piliers de la Halle : c'est une consécration au dieu Hercule par Tiberius Julius Julianus.

Dans le Cimetière de ce bourg se trouve un Fanal funéraire du ^{xiii}^e siècle.

Le Château de Rancon fut pris et détruit par les Anglais en 1378.

Le Dorat — (*Oratorium*). — Ville de 2,743 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes, petit séminaire, établissement hospitalier, école de dressage; gare où se croisent les lignes de Limoges, de Saint-Sulpice-Laurière, de Poitiers; sur la Seure; à 12 kilomètres Nord de Bellac.

Cette jolie petite ville faisait partie de la Basse-Marche et était le siège d'une des trois sénéchaussées royales de la généralité de Limoges.

Elle paraît devoir son origine à un Oratoire qui y fut fondé par Clovis, et auquel on substitua au ^x^e siècle une Collégiale. Le chapitre se composait d'un abbé, d'un chantre, de quatorze chanoines et de huit titulaires.

La ville, assez ancienne, fut dévastée par les Normands en 886.

Les comtes de la Marche la relevèrent de ses ruines et l'entourèrent de Fortifications.

Le Château de Dorat soutint plusieurs sièges pendant la guerre de Cent-Ans.

Ce fut assez longtemps une place protestante.

Au XVI^e siècle, les Ligueurs s'en emparèrent; mais il fut repris et démantelé par les Royalistes.

L'ancienne Église collégiale, récemment restaurée et rangée au nombre de nos monuments historiques, est un Édifice très spacieux, mais trop obscur, surtout dans le Sanctuaire. On y voit un grand Bénitier en granit, portant en relief deux figures mal gravées de lion ou de léopard. Extérieurement, l'Édifice a l'aspect d'une Forteresse. Les Murs crénelés se terminent par des Tourelles. Le Dôme est surmonté d'un beau Clocher, dont la Flèche porte une figure d'ange ailé soutenant une Croix. Au-dessous de l'Église s'étend une Crypte assez vaste.

Le Dorat possède un Petit-Séminaire admirablement situé, une École de dressage, un Dépôt d'étalons et un Hippodrome. On y remarque encore une belle Fontaine moderne, érigée en 1873 en mémoire d'un homme généreux, qui a fourni les ressources nécessaires pour conduire dans la ville les eaux de la Seure.

Le Dorat disputait autrefois à Bellac le titre de capitale de la Basse-Marche, et pouvait invoquer, à l'appui de ses prétentions, son antiquité, la richesse de sa Collégiale, l'activité de ses habitants, et surtout la beauté de son site au milieu des plus riants promenades et de l'horizon le plus étendu.

Des moulins, des distilleries, des huileries, des mégisseries, des corroiries, des tuileries, briqueteries et poteries, des fabriques de cordages, de gants, de savon, sont les principaux établissements du Dorat et de son canton.

L'élevage et le commerce des chevaux et bestiaux y ont une grande importance.

Signalons : à *Azat-le-Riz*, un Étang, une Tour féodale; à *Darnac*, un Donjon ruiné; à *Oradour-Saint-Gonest*, un Fanal funéraire du XII^e siècle.

Les armes du Dorat sont : *de gueules, à deux dèes d'argent passés en sautoir*; — aliàs : *d'azur, à trois fleurs de lis d'or, à la bande abaissée de gueules, chargée de trois lions d'argent*.

Magnac-Laval. — Ville de 3,955 habitants; — chef-lieu de canton; — 2^e bureau de recrutement, de mobilisation et de réquisition de la 12^e région de corps d'armée; dépôt du 138^e régiment actif, 90^e régiment territorial d'infanterie; — bureau des postes et télégraphes; — perception des finances; — établissement hospitalier; justice de paix; — sur la Brame; à 16 kilomètres Nord-ouest de Bellac.

Cette petite ville, dont les Ligueurs s'emparèrent en 1591, était autrefois le chef-lieu d'une baronnie possédée longtemps par les seigneurs de Lamothe-Fénelon qui prenaient le titre de premier baron de la Marche.

Elle reçut en 1763 le surnom de Laval, lorsque Louis XV érigea en duché, en faveur du maréchal de Montmorency-Laval, la terre de Magnac, qui n'était qu'un marquisat.

Antoine de Salignac, marquis de Magnac et de Lamothe-Fénelon, y avait fondé, en 1664, un Hôpital ainsi qu'un beau Collège dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice, et qui obtint bientôt une grande réputation dans le pays; c'est aujourd'hui une Caserne d'infanterie.

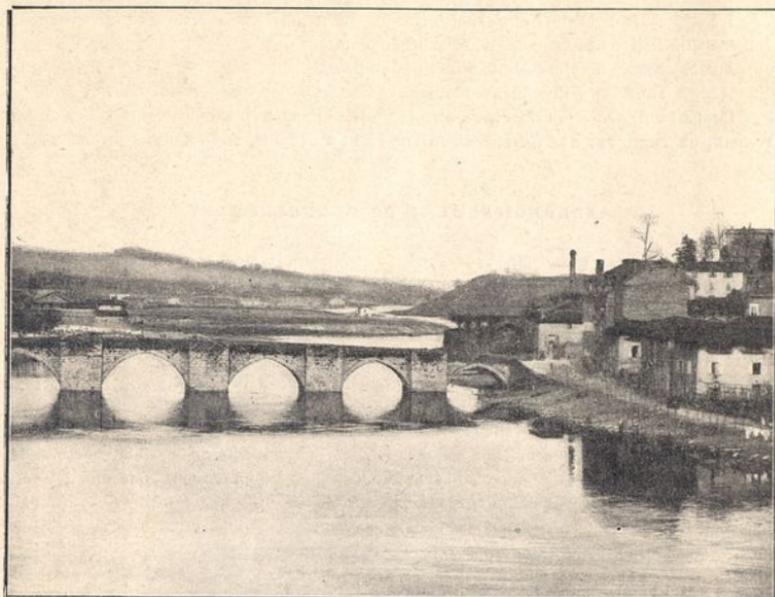
Cette ville était jadis fortifiée et munie de Portes dont quelques-unes se voyaient en 1789.

Le Château, qui, en 1790, avait été reconstruit dans un goût moderne, fut totalement rasé à l'époque de la Révolution.

Le canton de Magnac-Laval, exclusivement agricole, n'a d'autres établissements industriels que les minoteries.

Signalons, à *Saint-Léger-Magnazeix*, le Peulven de Séjotte, monument historique.

Les armes de Magnac-Laval sont : *de sable, à deux barres d'argent*.



LIMOGES. — Vallée de la Vienne au Pont Saint Etienne.

La vallée de la Vienne, encastrée entre des hauteurs jusqu'au delà de Limoges, a un caractère très accidenté.

Mézières-sur-Issoire. — Bourg de 1,474 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes; à 12 kilomètres Ouest de Bellac.

Sur le territoire de ce village se trouve le beau Château de la Côte, du XVI^e siècle.

Des moulins, des tuileries et briqueteries, des carrières de pierre, sont les établissements industriels du canton qui est surtout agricole.

Notons : à *Montrol-Sénard*, une Lanterne des Morts du XII^e siècle; à *Mortemart*, les ruines du Château de la famille de même nom.

Nantiat. — Bourg de 1,830 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes; station de la ligne de Limoges à Poitiers; près du Vincou; à 17 kilomètres Sud-est de Bellac.

On trouve, dans le canton, des minoteries et des huileries.

Signalons : à *Berneuil*, le grand Dolmen de La Borderie, déjà cité; à *Cieux*, le Menhir de Ceinturat, monument historique; à *Vaulry*, une mine d'étain.

Saint Sulpice-les-Feuilles. — Bourg de 1,997 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes; sur la Benaize; à 39 kilomètres Nord-est de Bellac.

L'Église de ce bourg est moderne, bien que construite dans le style du XIII^e siècle, et renferme un Reliquaire venu de l'Abbaye de Grandmont.

Aux environs, on voit des Dolmens et des Tombelles.

Il n'y a d'autres établissements industriels dans le canton que des minoteries.

Citons : à *Arnac-la-Poste*, un Dolmen et un Menhir, monuments historiques, un Camp romain, un Tumulus; aux *Chézeaux*, un Tumulus; à *Cromac*, un Dolmen; à *Jouac*, aussi.

ARRONDISSEMENT DE ROCHECHOUART

ROCHECHOUART — (lat. N. 45° 49' 27"; — long. O. 1° 30' 59"; — alt. 242 m.; — à 415 kilom. S.-O. de Paris par la route; à 453 par la voie ferrée; — à 42 kilom. O. de Limoges) — (*Rupes Cavardé*). — Ville de 4,464 habitants; — chef-lieu d'arrondissement et de canton; sous-préfecture; conseil d'arrondissement; circonscription électorale; — inspection primaire; — chambre consultative d'agriculture; — bureau des postes et télégraphes; — recette particulière des finances; — conservation des hypothèques; — établissement hospitalier; — tribunal de première instance; justice de paix; prison; — station de la ligne de Bussière-Galant à Saillat-Chassenon; — sur la Graine ou Grenne.

La ville de Rochechouart s'élève sur un rocher à pic qui domine la petite rivière de la Graine, et elle est elle-même dominée par un ancien Château, monument historique.

« Quoique d'une construction ancienne, disait en 1762 le *Voyageur français*, le château porte encore un caractère de magnificence qui convient à son illustration. Les jardins sont beaux et surtout en belle situation. A la hauteur du rez-de-chaussée est une longue allée d'arbres plantée sur une terrasse qui forme une promenade très agréable. Derrière le château, il en est une autre qui ne l'est pas moins. C'est une esplanade soutenue par un fort mur de terrasse, plantée d'arbres, et de laquelle on jouit d'une vue aussi variée qu'étendue. »

C'est encore aujourd'hui un des Châteaux les mieux conservés du Limousin; il est de forme carrée, avec une Tour à chacun des angles, dont l'une, plus haute que les autres, semble avoir servi de Donjon.

Dans deux des Chambres, on voit de curieuses Peintures murales.

La famille des Rochechouart remontait à une assez haute antiquité.

Elle reconnaissait pour souche Aimery I^{er}, dit *Ostrofrancus*, fils de Girault, vicomte de Limoges, qui prit, dès 1018, le titre de vicomte de Rochechouart. La famille de Rochechouart se divisa en trois branches principales : les Rochechouart-Jars, les Rochechouart-Fauoas et les Rochechouart-Mortemart.

Le membre le plus célèbre de la première est François de Rochechouart, chevalier de Jars. Venu de bonne heure à la Cour de Louis XIII, spirituel, aimable, ferme de cœur, il gagna la confiance d'Anne d'Autriche. Après la journée des Dupes, il fut exilé en Angleterre.

Rappelé en 1631, il conspira contre la vie de Richelieu. Le cardinal le fit arrêter.

François de Rochechouart resta onze mois à la Bastille, dans un cachot où Laffemas lui fit subir quatre-vingts interrogatoires. On le transféra à Troyes sans interrompre l'instruction; mais on ne lui arracha aucun aveu.

Condamné à mort, il allait être exécuté, et déjà il plaçait la tête sur le billot, lorsque sa grâce arriva, et même sa liberté à condition de s'exiler en Italie.

Rentré en France après la mort de Richelieu, il joua un rôle assez important au com-

mencement de la Fronde, et contribua à terminer les troubles en réconciliant Mazarin avec le chancelier Châteauneuf. Il mourut en 1670.

La branche des Mortemart se distingua par un esprit de renommée proverbiale.

Gabriel de Mortemart, marquis, puis duc de Mortemart, né en 1600, gouverneur de Paris, eut pour enfants le duc de Vivonne, la marquise de Thianges, l'abbesse de Fontevrault, Mme de Montespan, maîtresse de Louis XIV.

Des moulins, des huileries, des tuileries et briqueteries, une fabrique de papier, sont les principaux établissements industriels de Rochechouart, qui fait le commerce des bestiaux, des denrées et des toiles.

Les armes de Rochechouart sont : *fascé, ondé d'argent et de gueules, de six pièces.*

Oradour-sur-Vayres. — Bourg de 3 321 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes; station de la ligne de Saillat-Chassenon à Bussière-Galant; à 11 kilomètres Sud de Rochechouart.

Ce bourg possède une minoterie, une filature de laine, des tuileries.

Il y a, dans son canton, des hauts-fourneaux, forges et fonderies.

Notons : à *Champsac*, un Tumulus; à *Cussac*, la Cascade de la Monnerie, formée par la Tardoire, un Château du xv^e siècle.

Saint-Junien — (*Sanctus Junianus*). — Ville de 11,400 habitants; — chef-lieu de canton; — annexe de dépôt de remonte; — école primaire supérieure; — justice de paix; — perception des finances; — bureau des postes et télégraphes; — conseil de prud'hommes; — établissement hospitalier; — station de la ligne de Limoges à Angoulême; — au confluent de la Vienne et de la Glane; — à 13 kilomètres Nord de Rochechouart.

Cette ville rapporte son origine à un ermite nommé Junien, qui mourut en odeur de sainteté vers l'an 587.

Elle est bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'un coteau, et entourée de Boulevards d'où l'on découvre de beaux jardins et de riches prairies.

A l'intérieur, elle a encore conservé en partie son aspect du Moyen-Age; on y voit des Rues étroites et tortueuses, bordées de vieilles Maisons en granit qui accusent le xiii^e siècle.

Mais elle s'embellit de jour en jour, et il s'y élève de nouveaux Quartiers.

L'Église paroissiale, rangée au nombre de nos monuments historiques, une des plus belles du Limousin, est un Édifice d'un style hardi et imposant, qui date du xii^e ou du xiii^e siècle. Quelques parties sont plus récentes. On remarque surtout le Maître-Autel en marbre, décoré d'un Bas-Relief, qui représente les disciples d'Emmaüs. Derrière cet Autel est le Tombeau de saint Junien.

A l'Église attenait un Monastère érigé en Collégiale. Vers 1760, le chapitre se composait d'un prévôt et de dix-huit chanoines.

« Dans les archives de cette collégiale, dit l'abbé de Laporte, on conserve le manuscrit de la vie de saint Junien. Ce que contient ce manuscrit n'est pas ce qui le rend précieux; mais c'est sa couverture qui en fait le plus grand prix. Cette couverture est composée de deux tablettes d'ivoire dont chacune est ce qu'on appelle un *diptyque consulaire*. Il porte l'inscription suivante : FL. FELICIS, V. C. COM. AC MAG. UTRQ. MIL. PATR. ET COS. ORD., qui signifie, suivant l'explication qu'en a donnée le P. Mabillon, *Flavius Felicis vir clarissimus, comes ac magister utriusque militiae, patricius et consul ordinarius*; c'est-à-dire: Flavius Felix, homme d'une naissance illustre, commandant et chef de l'une et l'autre milice, patrice et consul ordinaire. »

On croit que ce Flavius Félix est le même que le patrice dont parle Sidoine-Apollinaire, qui, vers l'an 484, vint au secours de l'évêque de Riez, alors en exil.

A l'entrée du Pont jeté sur la Vienne est une Chapelle de la Vierge, que le roi Louis XI honorait d'une dévotion toute spéciale. Il la visita deux fois et donna des ordres pour son embellissement; elle a été, dans ces temps derniers, habilement restaurée.

Pendant les guerres de Religion, les Calvinistes ravagèrent Saint-Junien (1569).

Le vicomte de Rochechouart essaya vainement de s'en emparer par escalade.

Aux environs s'élevait le château de Châtelard, près duquel fut exterminée, en 1522, une bande de Routiers qui désolait le pays.

Avant la Révolution de 1789, Saint-Junien ne relevait pas du présidial de Limoges. La justice appartenait à l'évêque. La population, vers la fin du xvii^e siècle, s'élevait à 3,000 habitants, soit environ 900 feux.

Saint-Junien, qui, aujourd'hui, est la deuxième ville du département, possède des moulins, des distilleries, des huileries, des filatures de laine, une scierie, d'importantes mégisseries et fabriques de gants, une usine à gaz, une imprimerie avec un journal, d'importantes fabriques de papier, des fabriques de colle, de porcelaine, de poterie, de sacs en papier.

On y fait un grand commerce de chevaux et de mulets.

Les armes de Saint-Junien sont : *d'azur, à un lion d'or couronné et lampassé de gueules.*

Saint-Laurent-sur-Gorre. — Bourg de 2,601 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes; station de la ligne de Bussière-Galant à Saillat-Chassenon; à 13 kilomètres Sud-est de Rochechouart.

Sur le territoire est le Dolmen de la Pierre-Lévée, monument historique.

Le canton, surtout agricole, n'a d'autres établissements industriels que des huileries, des briqueteries et tuileries.

Saint-Mathieu. — Bourg de 2,520 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes; à 17 kilomètres Sud-ouest de Rochechouart.

L'Église de Saint-Mathieu est un monument historique du xii^e siècle.

Le bourg possède des forges et une fabrique de papier.

Il y a, dans le canton, des carrières de pierre.

Mentionnons, à *La Chapelle-Montbrandeix*, un Tumulus.

Dournazac. — Bourg de 2,503 habitants; perception des finances, bureau des postes; à 29 kilomètres Sud-ouest de Rochechouart.

Dans cette commune, au-dessous du hameau de *Montbrun*, se trouvent les restes d'un ancien Château qui a dû être une Forteresse importante, si l'on en juge par la hauteur et les dimensions des Tours démantelées. Pourtant la famille de Montbrun occupe très peu de place dans l'histoire du Limousin et les chroniqueurs en font à peine mention.

Un Pierre de Montbrun fut évêque de Limoges de 1433 à 1458.

Maisonnais. — Bourg de 1,571 habitants; à 25 kilomètres Sud-ouest de Rochechouart.

On voit sur son territoire les ruines du Château de La Vauguon, qui date du xv^e siècle.

Il se compose de deux Enceintes: l'Enceinte principale est un quadrilatère flanqué aux angles de quatre Tours, rondes à l'extérieur et carrées à l'intérieur.

Sur un des côtés est une Salle dont la Voûte présente une sorte de clef pendante à l'intersection des nervures. Sur une Courtine, on distingue des restes de Fresques.

Ce Château était déjà en ruine à l'époque de la Révolution de 1789.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-YRIEIX

SAINT-YRIEIX — (long. N. 45° 30' 37"; — long. O. 1° 8' 7"; — alt. 357 m.; — à 317 kilom. S.-O. de Paris par la route; à 442 par la voie ferrée; à 41 kilom. S. de Limoges) — (*Altanum*). — Ville de 7,916 habitants; — chef-lieu d'arrondissement et de canton; sous-préfecture; conseil d'arrondissement; circonscription électorale; — collège communal; inspection primaire; — bureau des postes et télégraphes; — perception des finances; — conservation des hypothèques; — établissement hospitalier; — tribunal de première instance; justice de paix; prison; — gare où se croisent les lignes de Limoges, de Brive, de Périgueux; — sur la Loue.

Saint-Yrieix doit son origine à un ancien Monastère, qui fut, dit-on, fondé en cet endroit, vers la fin du vi^e siècle, par Yrieix, natif de Limoges.

Le nom de cette ville est cité quelquefois dans l'histoire.

C'est à Saint-Yrieix que les princes protestants établirent leur quartier général lors de la jonction de Coligny et des Allemands amenés par Wolfgang de Bavière.

Depuis le commencement des troubles, la Réforme avait des partisans dans la ville.

« Le 25 janvier 1561, dit P. de Jarrige, en son *Journal* manuscrit, ceux de la religion nouvelle firent la cène en la forme de Genève, en la présente ville; et fut faite en la maison appelée communément *gyrounie*, appartenant à M^r Paul Gentilz, viguier de ladite ville, où assistoient trois ministres, et ledit même jour, après icelle faite, fut reçu ministre Yrieix Gentilz, lequel avait été chanoine en l'église de ladite ville et curé de Saint-Sulpice. »

Pendant les guerres de la Ligue, la ville de Saint-Yrieix tint pour le parti du roi.

Elle était commandée par Louis, fils de Pierre-Buffière de Chambaret.

En 1591, Louis de Pompadour et Henri Desprez de Montpezat, qui étaient gouverneurs pour la Ligue dans le Limousin et dans les provinces voisines, vinrent à la tête d'une forte armée mettre le siège devant la place. Louis de Chambaret donna promptement connaissance de sa situation à Charles Turquant, que le roi avait envoyé auprès d'Anne de Lévis de Ventadour, gouverneur du Limousin, pour calmer les troubles de la province. Turquant réunit en toute hâte 400 hommes de cavalerie et 600 d'infanterie. Mais la discorde se mit dans ce corps de troupes. De jeunes gentilshommes sans expérience et sans talent s'arrogèrent, en vertu de leur noblesse, le commandement de l'expédition, et engagèrent imprudemment le combat. Enveloppés par les Ligueurs, les Royalistes se laissèrent pousser dans des marais bourbeux et profonds. Un grand nombre de personnages de distinction périrent dans la déroute, et, parmi eux, Châteauneuf, Rochefort père et fils, Gabriel de Ric, de La Coste de Mézière, gouverneur de la Marche, le comte de La Rochefoucauld. Cette facile victoire ne profita point aux Ligueurs. Chambaret soutint trois assauts successifs et força Pompadour et Montpezat à se retirer après vingt jours de siège réglé.

La ville resta au pouvoir de Henri IV.

En 1594, « arrivèrent devant la ville de Saint-Yrieix 2,000 croquants qu'on appelait *vermine*. Ils sommèrent la garnison de vider, ainsi qu'elle l'avait promis. Celle-ci leur fit donner à boire pour les calmer et fit mettre dans le vin du sel et de la chaux, qui en tuèrent une centaine. »

On ne voit plus guère de traces des anciens Remparts, qu'une Tour carrée assez haute, appelée la Tour-du-Plot.

L'Église paroissiale, monument historique, appartenait autrefois à l'Abbaye, devenue Collégiale en 1400. C'est un remarquable Édifice de la transition, qui affecte la forme d'une croix latine. Le chapitre se composait d'un doyen, d'un grand chantre, de onze chanoines et de six semi-prébendés.

Outre la Collégiale royale de Saint-Pierre, on comptait à Saint-Yrieix, au XVIII^e siècle, cinq Églises paroissiales et plusieurs Communautés religieuses.

La justice appartenait à l'évêque de Limoges, conjointement avec le roi.

Saint-Yrieix était à cette époque une ville déjà industrielle.

« Le commerce, dit l'abbé de la Porte, dans le *Voyageur français*, y est fort en vigueur; on y trouve plusieurs manufactures qui maintiennent l'aisance et l'activité parmi le peuple.

« Le commerce d'antimoine et les préparations qu'on en fait occupent et enrichissent un grand nombre d'habitants. Cette substance métallique est tirée d'une mine située à trois lieues de Saint-Yrieix, dans la forêt de Biais et près du château de ce nom.

« Cet antimoine est, de Saint-Yrieix, transporté à Bordeaux par Bergerac, où il est vendu aux Hollandais, qui nous le rapportent en verre ou autrement. On en envoie aussi à Orléans, où on le dégage de la partie sulfureuse qui lui est unie, pour en faire le régule. Cet antimoine a la réputation d'être d'une qualité supérieure à celui qu'on tire des autres provinces; en conséquence, il est un peu plus cher. »

Cette mine d'antimoine est aujourd'hui abandonnée.

Saint-Yrieix a trouvé une nouvelle source de richesses dans l'exploitation des carrières de kaolin et de pétunzé, découvertes en 1765, qui fournissent de matières premières les principales manufactures de porcelaine de France.

Des moulins, des distilleries, une filature de laine, des fabriques de flanelles et de droguets, des tanneries, une usine à gaz, une imprimerie avec un journal, sont les autres établissements de cette ville et de son canton.

Les armes de Saint-Yrieix sont : parti, le premier d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et un; le second, de gueules à une crose d'or posée en pal. On les trouve encore : d'or, à trois pals de gueules.

Coussac-Bonneval. — Ville de 3,581 habitants; bureau des postes et télégraphes; station de la ligne de Limoges à Toulouse; à 11 kilomètres Est de Saint-Yrieix.

Cette petite ville possède sur son territoire le Château de Bonneval, dont les seigneurs ont longtemps figuré au premier rang parmi la noblesse du Limousin, et dont la maison remontait à Giraud de Bonneval, qui vivait en 1055.

Germain de Bonneval accompagna Charles VIII en Italie et fut l'un des sept gentilshommes qui, vêtus et armés comme ce prince pour déjouer les projets de l'ennemi, se tinrent constamment auprès de lui à la bataille de Fornoue; il fut tué à la bataille de Pavie.

Le plus célèbre des comtes de Bonneval est, sans contredit, Claude-Alexandre de Bonneval, tour à tour officier en France, général en Autriche, et pacha en Turquie. Ami de Jean-Jacques Rousseau, il avait, au commencement de son aventureuse carrière, cultivé les lettres. On lui doit quelques contes, des pièces de théâtre et des chansons.

Coussac-Bonneval a des carrières de kaolin, des fabriques de conserves alimentaires et de droguets, et fait le commerce des bestiaux et des grains.

Châlus — (*Castrum Lucii*). — Ville de 2,602 habitants; chef-lieu de canton; justice de

paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes; station de la ligne de Saillat-Chassenon à Bussière-Galant; sur la Tardoire: à 28 kilomètres Nord-ouest de Saint-Yrieix.

Au-dessus de cette petite ville, bâtie dans une situation pittoresque, s'élevaient le Château de Chabrol et la Tour, au pied de laquelle fut blessé mortellement le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion.

Suivant une ancienne tradition, Lucius Caprolus, proconsul sous Auguste, avait fait construire le Château de Chalus et enfoui dans les souterrains d'immenses richesses.

En 1199, Adhémar, vicomte de Limoges, avait, assure-t-on, découvert sur cet emplacement quelques Statuettes en or massif.

Richard, en qualité de suzerain, réclama ce trésor.

Sur le refus de son vassal, il mit le siège devant le Château.

Comme il faisait une reconnaissance, et qu'il s'était arrêté au-dessous de la ville, dans une prairie, sur le Rocher de Maumont, une flèche le blessa à l'épaule gauche (26 mars 1199).

Le signal de l'assaut fut donné aussitôt et l'on pendit les prisonniers

Bertrand de Gourdon, l'archer qui avait blessé le roi, fut réservé pour un supplice plus cruel.

Richard voulut voir son meurtrier.

« C'est donc toi, lui dit-il, qui as osé frapper l'oint du Seigneur ?

— C'est moi, répondit Bertrand, moi qui avais à venger mon père et mes deux frères. »

Richard, par compassion ou par orgueil, ordonna de le mettre en liberté, et lui fit présent de 100 shellings.

Mais un des compagnons du roi, Mercaders, le chef de ces Aventuriers dont était en grande partie composée l'armée de Richard, retint le prisonnier et le fit tenailler et écorcher vif.

Un chroniqueur contemporain, Gauthier d'Hermingfort, raconte ainsi la mort de Richard :

« Gauthier, archevêque de Rouen, se présenta au prince et lui dit : Mettez ordre à vos affaires, seigneur, car vous mourrez. — Est-ce une menace, répondit le roi, ou une plaisanterie ? — Non, seigneur, votre mort est inévitable. — Que voulez-vous donc que je fasse ? — Pensez aux filles que vous avez à marier, et faites pénitence. — Mais je n'ai point de fille ! — Seigneur, vous avez trois filles et vous les nourrissez depuis longtemps. Votre aînée est l'ambition, la deuxième l'avarice, la troisième la luxure. Vous avez eu ces trois filles dès votre jeunesse et vous les avez toujours trop aimées. — C'est vrai; voici comment je les marie : je donne l'aînée aux templiers, la deuxième aux moines gris; la troisième aux moines noirs. — Ne parlez pas ainsi, répondit l'archevêque; car votre fin approche. — Que me faut-il faire ? — Pénitence, et vous confier à la miséricorde éternelle. »

Le roi, touché des paroles de l'archevêque, se mit à pleurer, et dit : « Je suis très repentant, et vous en verrez des preuves. »

Aussitôt il se confessa; et, s'étant fait lier les pieds, il ordonna qu'on fouettât jusqu'au sang son corps nu et suspendu en l'air. Il se fit traîner ensuite avec une corde au-devant du viatique, qu'il reçut en invoquant la miséricorde du Seigneur.

Nous rapportons ces détails sans les garantir, et rien n'est malheureusement moins probable que la tardive pénitence que s'imposa Richard.

Il y a, du reste, bien des variantes à la légende populaire.

C'est ainsi que Roger de Howden place avant le siège de Châlus l'histoire des « trois filles du roi », et dit :

« Un prédicateur ambulant des croisades, Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, qui disait de dures vérités au clergé, aux bourgeois, aux hommes de guerre et aux princes, et qui, à cause de cela, avait été maltraité par les clercs de Lisieux et de Caen, avait exhorté le roi à se défaire de ses trois filles. — Lesquelles ? lui avait demandé le roi. — L'orgueil, l'avarice et la luxure, avait répondu le prêtre. — Eh bien, dit Richard en plaisantant, je donne mon orgueil aux templiers, mon avarice aux moines de Cîteaux et ma luxure aux prélats de l'Église. »

Châlus avait anciennement le titre de baronnie.

Henri, roi de Navarre, donna la ville à Charlotte d'Albret, sa sœur, pour sa part dans la succession d'Alain d'Albret et de Françoise de Bretagne, leurs parents communs.

Charlotte épousa César Borgia, duc de Valentinois, et leur fille Louise Borgia porta le comté de Châlus à Philippe de Bourbon-Busset, dont la descendance en jouissait encore au XVII^e siècle.

Aujourd'hui Châlus est une paisible petite ville dont les marchés et les foires sont fréquentés par les habitants de son canton.

Nexon. — Ville de 3,231 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes; station de la ligne de Limoges à Agen; à 20 kilomètres Nord de Saint-Yrieix.

Nexon, dont le canton est un pays d'élevage, possède une Église du XII^e siècle, et un Château, du XV^e siècle, qui a été remanié de nos jours.

Signalons, à *Rilhac-Lastour*, les ruines du Château de Lastour.

La Roche-l'Abeille. — Bourg de 1 515 habitants; à 11 kilomètres Nord de Saint-Yrieix.

Ce bourg, bâti sur un coteau isolé qui domine un affluent de l'Isle, est un lieu célèbre par la victoire que, le 25 juin 1569, les Calvinistes, commandés par Coligny, remportèrent sur les Catholiques, commandés par le duc d'Anjou, et dans laquelle le jeune Henri de Navarre, depuis Henri IV, fit ses premières armes.

Un ancien Château-Fort, dont on voit les ruines près du bourg, était construit au-dessus de vastes Souterrains, qui ont servi de repaire à des bandes de faux monnayeurs.

Du vieux Château démantelé, il reste une portion de Tour couverte de lierre qui domine les environs.

Saint-Germain-les-Belles. — Ville de 2,292 habitants; chef-lieu de canton; justice de paix, perception des finances, bureau des postes et télégraphes; station de la ligne de Limoges à Brive; à 32 kilomètres Nord-est de Saint-Yrieix.

Le canton est entièrement agricole.

Citons, à *Château-Chervin*, un Dolmen, le Puy-de-Barre, haut de 555 mètres, un vieux Château.



Communes	Cantons	Arrond ^s	Hab. Poste, Télégraphe et Téléph ⁿ	Gares
JABREUILLES	Laurière	Limoges	954 ☒ La Jonchère † St-Sulpice	☒ La Jonchère 4 k. 5
JANAILHAC	Nexon	Saint-Yrieix	963 † La Meyze ☒	☒ La Meyze 4 k.
JARDAT	Saint-Junien	Rochet.	1.152 † Oradour-sur-Vayres ☒	☒ Saint-Junien 11 k.
JONCHÈRE (LA)	Laurière	Limoges	1.378 ☒ † ☐	☒ P. O.
JOURGNAC	Aixe	Limoges	777 Solignac † Nexon	☒ Nexon 5 k.
JOUAC	St-Sulpice-l.-Feuilles	Bellac	617 Lussac-les-Eglises † Cromac	☒ La Souterraine 25 k.
LA SAINTEAC	Saint-Yrieix	Saint-Yrieix	2.476 ☒ † ☐	☒ P. O.
LAURIÈRE	Laurière	Limoges	1.378 ☒ † ☐	☒ Saint-Sulpice, 4 k.
LAUVIGNAC	Châtus	Saint-Yrieix	296 † Aixe-sur-Vienne † Nexon	☒ Nexon, 7 k.
LIÈGES	Limoges	Limoges	88.597 ☒ † ☐	☒ P. O.
LINARDS	Châteauauef	Limoges	2.109 ☒ † ☐	☒ Saint-Denis, 18 k.
LUSSAC-LES-ÉGLISES	St-Sulpice-l.-Feuilles	Bellac	1.675 ☒ † ☐	☒ Le Dorat, 19 k.
MAGNAC-BOURG	St-Germain-l.-Belles	Saint-Yrieix	1.142 ☒ † ☐	☒ Magnac-Vieq, 2 k.
MAGNAC-LAVAL	Magnac-Laval	Bellac	3.955 ☒ † ☐	☒ Le Dorat, 7 k.
MAILHAC	St-Sulpice-l.-Feuilles	Bellac	739 ☒ † ☐	☒ La Souterraine, 18 k.
MAISONNAIS	Saint-Mathieu	Rochet.	1.571 † Les Salles Lavagnuyon ☒	☒ Oradour-s.-Vayres, 18 k.
MARVAL	Saint-Mathieu	Limoges	1.804 ☒ † Saint-Denis-des-Murs	☒ Oradour-s.-Vayres, 16 k.
MASLEON	Châteauauef	Limoges	674 ☒ † Nexon	☒ St-Denis-des-Murs, 4 k.
MEILHAC	Nexon	Saint-Yrieix	1.019 † Magnac-Bourg ☒	☒ Nexon, 5 k.
MEUZAC	St-Germain-l.-Belles	Saint-Yrieix	1.634 †	☒ Saint-Germain, 8 k.
MEYZE (LA)	Mézères-sur-Isartre	Bellac	1.474 ☒ † ☐	☒ P. O.
MEZIERES-SUR-ISOIRE	Saint-Mathieu	Rochet.	412 ☒ † Marval	☒ Bellac, 12 k.
MILHAGET	Saint-Léonard	Limoges	738 † Saint-Léonard † Sauviat	☒ Oradour-s.-Vayres, 11 k.
MORSAVENS	Mézères	Bellac	950 ☒ † Mortemart	☒ Bellac, 6 k.
MONTROL-ENARD	Mézères	Bellac	301 ☒ † ☐	☒ Blond-Berneuil, 10 k.
MORLEMA-†	Mézères	Bellac	648 ☒ † ☐	☒ Bessines, 3 k.
MORTEROLLES	Bessines	Bellac	1.937 ☒ † ☐	☒ P. O. (Plainatige), 5 k.
NEDDE	Eymoutiers	Limoges	2.054 ☒ † Châteauauef	☒ Châteauauef, 8 k. 5
NEUVIC	Saint-Yrieix	Saint-Yrieix	1.018 ☒ † ☐	☒ P. O.
NEXON	Nexon	Limoges	1.148 ☒ † ☐	☒ Blond-Berneuil, 14 k.
NIEUL	Nieul	Bellac	1.291 ☒ † Le Dorat	☒ Le Dorat, 6 k.
NOUÏC	Mézères	Bellac	1.972 ☒ † ☐	☒ Saint-Victorien, 7 k.
ORADOUR-ST-GENEST	Le Dorat	Bellac	3.321 ☒ † ☐	☒ P. O.
ORADOUR-SUR-GLANE	Saint-Junien	Rochet.	1.830 ☒ † ☐	☒ P. O.
ORADOUR-SUR-VAYRES	Oradour-sur-Vayres	Rochet.	1.409 ☒ † ☐	☒ Châtus, 3 k.
NANTLAT	Nantlat	Bellac	770 ☒ † ☐	☒ Limoges, 7 k.
PAGÈAS	Châtus	Saint-Yrieix	1.721 † Limoges ☒	☒ Limoges, 6 k.
PALAIS (LE)	Limoges-Est	Limoges	703 † La Chapelle † Marval	☒ Châtus, 15 k.
PANAZOL	Limoges-Sud	Limoges	1.301 ☒ † Bellac	☒ P. O. (halte),
PIÉSOUL	Saint-Mathieu	Rochet.	2.542 ☒ † ☐	☒ Eymoutiers, 10 k.
PEYRAT-DE-BELLAC	Bellac	Bellac	1.925 ☒ † ☐	☒ P. O., 3 k.
PEYRAT-LE-CHATEAU	Eymoutiers	Limoges	1.582 ☒ † ☐	☒ P. O.
PEYRILLIAC	Nieul	Limoges	971 ☒ † ☐	☒ P. O.
PIERRE-BUFFIÈRE (LA)	St-Germain-l.-Belles	Saint-Yrieix	1.849 ☒ † ☐	☒ Châteauauef, 9 k.
PIERRE-BUFFIÈRE	Pierre-Buffière	Limoges	1.527 ☒ † ☐	☒ Ambazac, 12 k.
RANCON	Châteauauef	Bellac	842 ☒ † Nedde	☒ La Celle, 8 k.
RAZES	Bessines	Limoges	840 ☒ † Nexon	☒ Lafarge, 2 k.
REMBAC-LASTOUS	Eymoutiers	Limoges	981 ☒ † Limoges † Le Palais	☒ Le Palais, 3 k.
RILBAC-RANCON	Nexon	Limoges	1.515 † La Meyze ☒	☒ La Meyze, 4 k.
ROCHE-LABELLE	Nexon	Saint-Yrieix	4.464 ☒ † ☐	☒ P. O.
ROCHECHOUART	Rochecouart	Rochet.	972 ☒ † ☐	☒ Nantlat, 10 k.
ROUSSAC	Nantlat	Bellac	666 ☒ † † Saint-Léonard	☒ Brignac, 2 k.
ROYERS	Saint-Léonard	Limoges	604 ☒ † Lunards † Saint-Denis	☒ St-Denis-des-Murs, 7 k.
ROZIERS-SAINTE-GEORGES	Châteauauef	Limoges	717 ☒ † ☐	☒ Oradour-s.-Vayres, 14 k.
SALLIES-LAVALGUYON (LES)	Rochecouart	Rochet.	1.623 ☒ † ☐	☒ Saint-Léonard, 14 k.
SAUVIAT	Saint-Léonard	Limoges	2.200 ☒ † ☐	☒ Aixe, 7 k.
SERREILHAC	Aixe	Limoges	1.270 ☒ † ☐	☒ Saint-Germain, 17 k.
SOLIGNAC	Limoges-Sud	Limoges	1.425 ☒ † Mortemart	☒ Châteauauef, 15 k.
SCRIDOUX	Châteauauef	Limoges	1.571 † Châteauauef ☐	☒ Saint-Laurent, 3 k.
SAINTE-AC	St-Laurent-s.-Gorre	Rochet.	1.905 ☒ † ☐	☒ Eymoutiers, 5 k.
SAINTE-AUVENT	Eymoutiers	Limoges	483 ☒ † Peyrat † Eymoutiers	☒ Bessines, 6 k.
ST-AMAND-LE-PETIT	Châteauauef	Bellac	1.429 ☒ † ☐	☒ Pierre-Buffière, 12 k.
ST-AMAND-MAGNAZIEUX	Pierre-Buffière	Limoges	1.482 ☒ † ☐	☒ Bellac, 10 k.
ST-BONNET-BRIANCE	Bellac	Bellac	1.561 ☒ † ☐	☒ Saint-Junien, 4 k.
ST-BONNET-DE-BELLAC	Saint-Junien	Rochet.	1.281 ☒ † Luchat (Vienne) ☒	☒ Oradour-s.-Vayres, 3 k.
SAINTE-ÉTRICE	Mézères	Bellac	540 ☒ † Oradour-sur-Vayres ☒	☒ Saint-Laurent, 6 k. 5
SAINTE-BARBARA	Oradour-sur-Vayres	Rochet.	1.207 † Saint-Laurent † St-Auvent	☒ P. O.
SAINTE-VALLE	St-Laurent-s.-Gorre	Rochet.	1.202 ☒ † ☐	☒ Nieul, 3 k.
SAINTE-VYR	Saint-Léonard	Limoges	1.076 ☒ † ☐	☒ Pierre-Buffière, 7 k.
SAINTE-DENIS-DES-MURS	Nieul	Limoges	659 ☒ † Pierre-Buffière	☒ Forgevieille, 10 k.
SAINTE-GENÈVE	Pierre-Buffière	Bellac	670 † St-Sulpice-l.-Feuilles † Mailhac	☒ P. O.
SAINTE-GENÈVEST	St-Georges-l.-Feuilles	Bellac	2.292 ☒ † ☐	☒ Châteauauef, 20 k.
SAINTE-GEORGES-LES-LAYDES	St-Germain-l.-Belles	Saint-Yrieix	289 ☒ † La Croizille † Doms	☒ Pierre-Buffière, 4 k.
SAINTE-GILLES-LES-FORETS	Châteauauef	Limoges	1.166 ☒ † ☐	☒ La Souterraine, 14 k.
SAINTE-HILAIRE-BONNEVAL	Pierre-Buffière	Limoges	1.301 ☒ † ☐	☒ P. O. (Lafarge), 3 k.
SAINTE-HILAIRE-LA-TREILLE	Magnac-Laval	Bellac	1.080 ☒ † Pierre-Buffière,	☒ Peyrillac, 3 k.
SAINTE-HILAIRE-LES-PLACES	Nexon	Saint-Yrieix	1.648 ☒ † Peyrat-le-Château	☒ Eymoutiers, 17 k.
SAINTE-JEAN-LIGOURE	Pierre-Buffière	Limoges	11.400 ☒ † ☐	☒ P. O.
SAINTE-JOUVENT	Nieul	Limoges	604 † ☐ Bellac ☒	☒ Blond-Berneuil, 6 k.
SAINTE-JULIEN-LE-PETIT	Eymoutiers	Limoges	1.340 ☒ † ☐	☒ St-Priest-Taurion, 4 k.
SAINTE-JUNIEN	Saint-Junien	Rochet.	1.336 ☒ † ☐	☒ La Jonchère, 6 k.
SAINTE-JUNIEN-LES-COMBES	Bellac	Bellac	2.601 ☒ † ☐	☒ Saint-Laurent, 5 k.
SAINTE-JUST	Limoges-Sud	Limoges	1.093 ☒ † La Jonchère † St-Sulpice	☒ La Jonchère, 8 k.
SAINTE-LAURENT-DES-ÉGLISES	Ambazac	Limoges	1.819 ☒ † ☐	☒ Le Dorat, 16 k.
SAINTE-LAURENT-SUR-GORRE	St-Laurent-s.-Gorre	Rochet.	5.985 ☒ † ☐	☒ P. O.
SAINTE-LEGER-LA-MONTAGNE	Laurière	Limoges		
SAINTE-LEGER-MAGNAZEIX	Magnac-Laval	Bellac		
SAINTE-LEONARD	Saint-Léonard	Limoges		

Communes	Cantons	Arrond ^{ts}	Hab. Poste, Télégraphe et Téléph.	Gares
SAINT-MARTIAL	Mézères	Bellac	648 ☒ St-Barbant † Luchapt	☒ Bellac 20 k.
S.-MARTIN-DE-JUSSAC	Saint-Junien	Rochech.	622 † Saint-Junien ☒	☒ Saint-Junien 5 k.
ST-MARTIN-LE-MAULT	St-Sulpice-les-Feuilles	Bellac	442 ☒ Lussac-les-Eglises † Le Dorat	☒ Le Dorat 24 k.
ST-MARTIN-LE-VIEUX	Aixe	Limoges	820 ☒ † Aixe	☒ Aixe 8 k.
ST-MARTIN-TERRESSUS	Saint-Léonard	Limoges	994 ☒ † Ambazac	☒ Ambazac 6 k.
SAINT-MATHIEU	Saint-Mathieu	Rochech.	2.520 ☒ † ☐	☒ Oradour-a.-Vayres 11 k.
S.-Maurice-les-Brosses	Pierre-Buffière	Limoges	515 ☒ Solignac † Nexon	☒ Nexon 6 k.
SAINT-MEARD	Châteauneuf	Limoges	1.091 ☒ † Linards	☒ St-Germain-L.-Belles 12 k.
SAINT-NICOLAS	Chalus	Saint-Yrieix	412 † Bussière-Galant ☒	☒ P. O.
SAINT-OUEN	Le Dorat	Bellac	572 ☒ Le Dorat † Bellac	☒ P. O. (halte)
SAINT-PARDOUX	Bessines	Bellac	1.935 ☒ † Razès	☒ Châteauponsac 10 k.
ST-PAUL-D'YEJEAUX	Pierre-Buffière	Limoges	1.923 ☒ † ☐	☒ Pierre-Buffière 12 k.
ST-PIERRE-LE-BETOUX	Châteauponsac	Bellac	234 ☒ Châteauponsac † St-Sornin	☒ Châteauponsac 8 k.
S.-PIERRE-LIGOURE	Nexon	Saint-Yrieix	1.745 ☒ † ☐	☒ La Meyze 8 k.
ST-PIERRE-SOUS-AIXE	Aixe	Limoges	1.236 ☒ † ☐	☒ Aixe 4 k.
ST-PIERRE-TAUBON	Ambazac	Limoges	1.363 ☒ † ☐	☒ P. O.
ST-SORNIN-LA-MARCHE	Le Dorat	Bellac	815 ☒ Le Dorat † Saint-Bonnet	☒ Le Dorat 9 k.
ST-SORNIN-LEULAC	Châteauponsac	Bellac	1.241 ☒ † ☐	☒ P. O.
ST-SULPICE-LAURIERE	Laurière	Limoges	1.606 ☒ † ☐	☒ P. O.
S.-SULPICE-les-FEUILLES	St-Sulpice-l.-Feuilles	Bellac	1.097 ☒ † ☐	☒ La Soterraine 14 k.
SAINT-SYLVESTRE	Ambazac	Limoges	1.714 ☒ † Ambazac	☒ Ambazac 6 k.
SAINT-SYMPHORIEN	Nantiat	Bellac	739 ☒ Nantiat † Roussac	☒ Nantiat 9 k.
ST-VICTURIEN	Saint-Junien	Rochech.	1.459 ☒ † ☐	☒ P. O.
SAINT-VITTE	St-Germain-l.-Belles	Saint-Yrieix	1.014 ☒ St-Germain, † La Croizille	☒ St-Germain-l.-Belles 5 k.
SAINT-YRIEIX	Saint-Yrieix	Saint-Yrieix	7.916 ☒ † ☐	☒ P. O.
ST-YRIEIX-SOUS-AIXE	Aixe	Limoges	541 ☒ † Saint-Victurien	☒ Verneuil 6 k.
STE-ANNE-ST-PIERRE	Eymoutiers	Limoges	608 ☒ † Eymoutiers	☒ Eymoutiers 7 k.
STE-MARIE-DE-VAUX	St-Laurent-a.-Gorre	Rochech.	545 ☒ † Saint-Victurien	☒ Saint-Victurien 4 k.
TESSANNES	Le Dorat	Bellac	435 ☒ Lussac-l.-Eglises † Azat-le-Riz	☒ Le Dorat 11 k.
THIAT	Le Dorat	Bellac	697 ☒ † ☐	☒ Thiat-Oradour 7 k. 5
THOURON	Nantiat	Bellac	537 ☒ † Nantiat	☒ P. O.
VAULRY	Nantiat	Bellac	798 ☒ Nantiat † Breuilhaufr	☒ P. O.
VAYRES	Rochechouart	Rochech.	2.198 ☒ †	☒ Oradour-sur-Vayres 7 k.
VERNEUIL-MOUSTIERS	Le Dorat	Bellac	511 ☒ † Lussac-les-Eglises	☒ Thiat-Oradour 16 k.
VERNEUIL-SUR-VIENNE	Aixe	Limoges	2.118 ☒ †	☒ P. O.
VEYRAC	Niel	Limoges	1.614 † Verneuil ☒	☒ Verneuil 7 k.
VICO	St-Germain-l.-Belles	Saint-Yrieix	2.155 ☒ †	☒ Magnac-Bourg 5 k.
VIDÉIX	Rochechouart	Rochech.	829 ☒ Rochechouart † Les Salles	☒ Rochechouart 9 k.
VIGEN (LE)	Limoges-sud	Limoges	1.685 † ☐ Solignac ☒	☒ Solignac 1 k.
VILLEFAVARD	Magnac-Laval	Bellac	544 ☒ † Magnac-Laval	☒ Droux 8 k.

ABRÉVIATIONS

Bureau de poste —	Bureau de télégraphe —	Téléphone —	Gare de chemin de fer —
☐ P.O. signifie que la localité est desservie par une gare du réseau Paris-Orléans.			
☐ P.L.M.	—	—	Paris-Lyon-Méditerranée
☐ N.	—	—	Nord.
☐ O.	—	—	Ouest.
☐ E.	—	—	Est.
☐ M.	—	—	Midi.
☐ Et.	—	—	Etat.
☐ Ec.	signifie que la localité est desservie par		<small>un chemin de fer économique, départemental ou d'intérêt local ces trois catégories de lignes ayant été pour plus de clarté réunies sous la même abréviation).</small>
☐ Tr.	—	—	un tramway sur route.

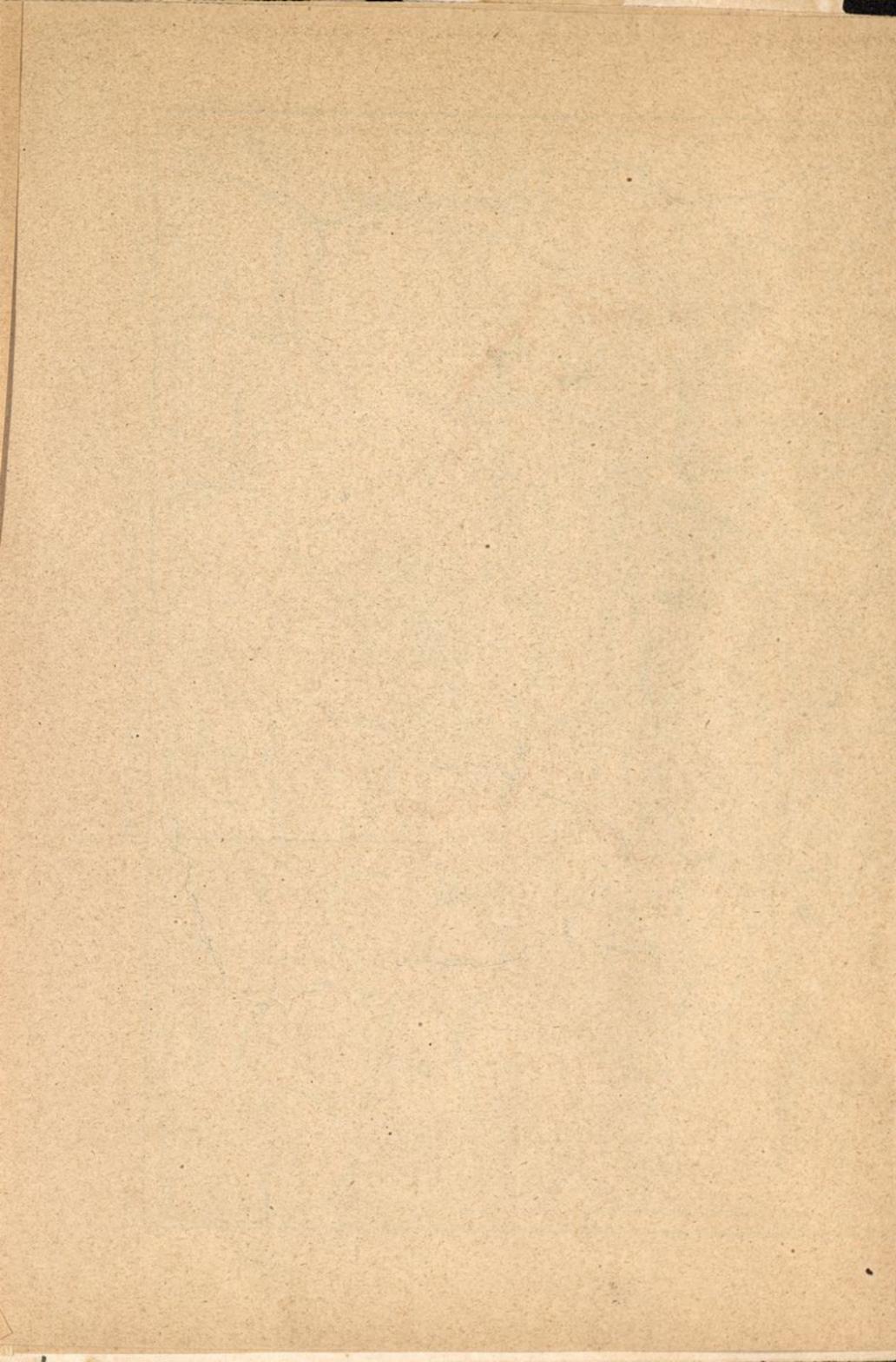
Les mêmes abréviations suivies d'un chiffre indiquent la distance à laquelle se trouve la gare la plus proche.

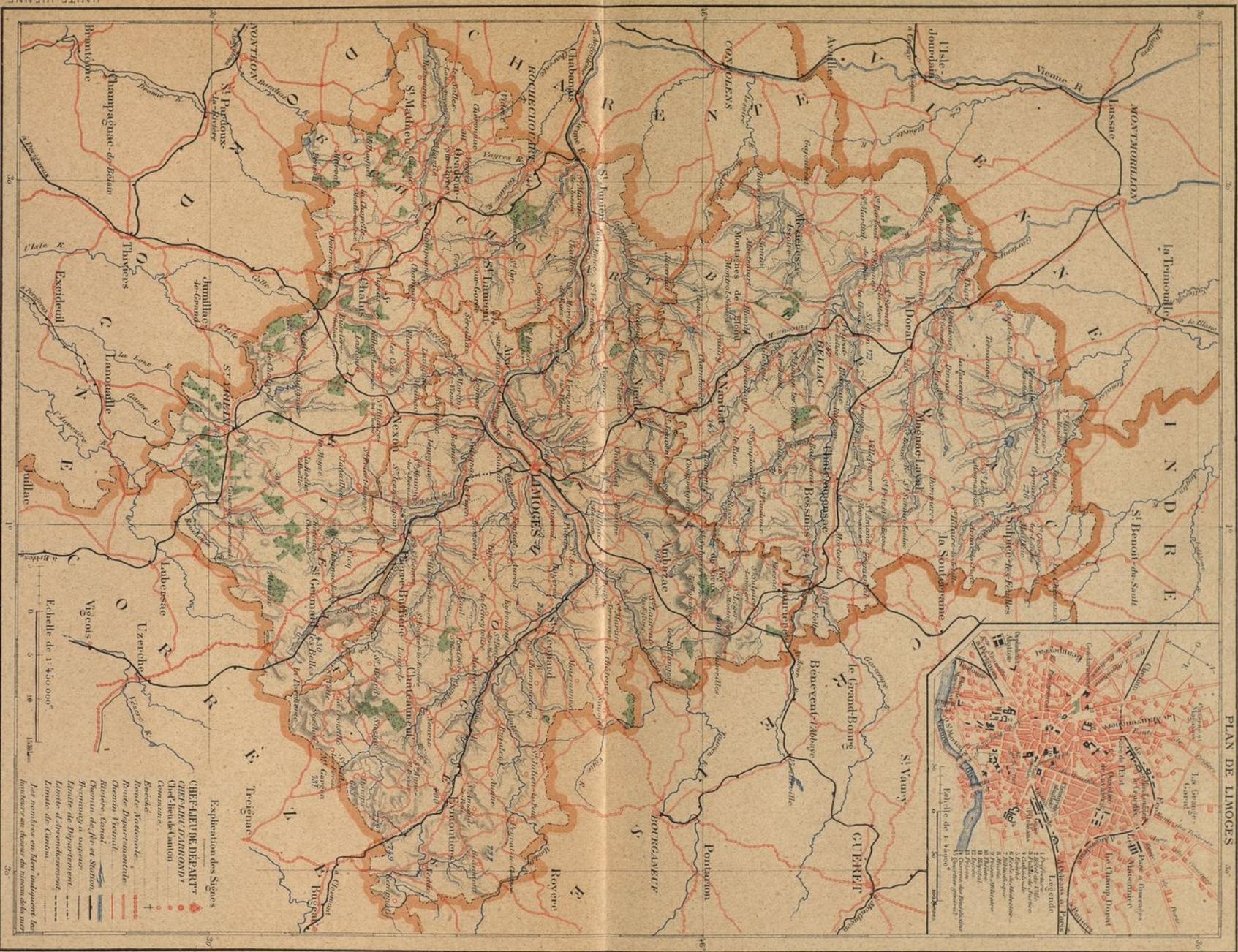
Le *Dictionnaire des Communes* de la France illustrée donne pour chacun des départements la liste complète des **Communes** avec le nombre de leurs **habitants**, les **cantons** et les **arrondissements** dont elles font partie.

Il indique également les **bureaux de poste**, de **télégraphe** et de **téléphone** ainsi que les **gares** desservant la commune ; enfin les distances à ces bureaux ou gares s'ils ne sont pas situés sur le territoire même de la commune.

Ex. : BEAUMONT | Eymoutiers | Limoges | 631 ☐ Eymoutiers † Nedde | ☐ Eymoutiers, 10 k. 5

signifie que la commune de **Beaumont**, canton de **Eymoutiers**, arrondissement de **Limoges**, a 63 habitants, que le service des postes est assuré par le bureau de **Eymoutiers**, et celui du télégraphe par le bureau de **Nedde**, et que la gare la plus proche est la gare de **Eymoutiers**, située à 10 kilomètres 5.





Explication des Signes

CHEF-LIEU DE DÉPARTEMENT

CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT

Commune chef-lieu de canton

Commune

Route Nationale

Route Départementale

Route Vicinale

Route Carrel

Frontière de canton

Frontière de département

Frontière de commune

Les nombres au lieu indiquent les hauteurs au-dessus du niveau de la mer

Echelle de 1:400,000